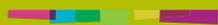




Cour des comptes



Rapport annuel 2020



Rapport de la Cour des comptes à la Chambre des représentants
Bruxelles, juin 2021



Cour des comptes

Rapport annuel 2020



*Rapport approuvé en assemblée générale
de la Cour des comptes du 23 juin 2021*

contrôler
évaluer
informer

Rapport annuel 2020

Préambule	5
Introduction	7
Chapitre 1	
Organisation et stratégie de la Cour des comptes	9
1.1 Collège de la Cour des comptes	9
1.2 Services administratifs	10
1.3 Moyens	12
1.4 Incidence de la crise du coronavirus sur le fonctionnement et l'organisation de la Cour des comptes	17
1.5 Plan stratégique de la Cour des comptes	18
Chapitre 2	
Contrôles et missions de la Cour des comptes	19
2.1 Contrôles	19
2.2 Missions spécifiques	22
2.3 Mission juridictionnelle	24
2.4 Demandes des parlements	25
2.5 Demandes d'avis du pouvoir exécutif	26
2.6 Incidence des contrôles et des audits	26
Chapitre 3	
Article thématique : Mise en œuvre du plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes	27
3.1 Introduction	27
3.2 Mise en œuvre en 2020 du plan stratégique 2020-2024 : évaluation au regard de cinq thèmes	28
3.3 Conclusion	36
Chapitre 4	
Relations internationales	37
4.1 Collaboration à l'échelle européenne	37
4.2 Collaboration au sein d'organisations internationales d'institutions supérieures de contrôle	39
4.3 Audit externe d'organisations internationales	42
4.4 Autres collaborations multilatérales et bilatérales	43
4.5 Affiliation à la Société européenne de l'évaluation (European Evaluation Society)	44
Chapitre 5	
Activités externes	45
5.1 Exposés	45
5.2 Contribution en qualité d'expert	46
5.3 Contribution à des publications	47

Annexes

Annexe 1 – Budget 2020 de la Cour des comptes	49
Annexe 2 – Compte 2019 de la Cour des comptes	51
Annexe 3 – Missions de commissaire aux comptes des membres de la Cour des comptes en 2020	54
Annexe 4 – Droit de regard et d'information individuel	57
Annexe 5 – Présentation des principaux audits de 2020	58
Annexe 6 – Publications	66

Préambule

Fin 2019, la Cour des comptes s'est dotée d'un nouveau plan stratégique « Pour une plus-value sociétale par des audits de qualité ».

Il s'agit du quatrième volet d'une démarche initiée en 2005 avec « la Cour en mouvement », par laquelle la Cour entend réfléchir sur la portée de ses missions, la qualité de ses productions, son impact sociétal, économique, écologique.

Aussi, les objectifs stratégiques du nouveau plan sont-ils marqués par les évolutions de la société dans l'ambition continue d'améliorer la gestion publique.

Nos objectifs stratégiques sont articulés selon une chaîne qui inclut nos missions, nos produits et nos processus dans le but d'assurer la diversité, la pertinence et la qualité de nos audits.

Cela se traduit, en ce qui concerne la qualité, par la mise en œuvre du cadre des prises de positions professionnelles de l'Intosai (IFPP) et l'inscription dans une démarche de certification externe ISO 9001.

L'attention est aussi portée sur l'équilibre entre les audits de performance, les audits de légalité et les audits financiers, avec la volonté de développer une approche transversale des audits, voire de promouvoir la participation à des audits internationaux. Les sujets du développement durable et des mesures de soutien économique « Covid » sont des exemples récents d'audit horizontal sur des politiques où chaque niveau de pouvoir peut s'enrichir de l'expérience collective.

Trois objectifs stratégiques, ancrés dans l'innovation, concernent les processus : mise en place d'un système de gestion environnementale, investissement dans l'analyse de données et réforme de l'organisation du travail.

En ce qui concerne cette dernière, il s'agit d'une réforme importante centrée sur l'autonomie, la confiance et la responsabilité. Dotés d'objectifs clairs et partagés, chacun pourra organiser son travail sans obligation de lieu ni de temps. Cela implique d'importants efforts d'organisation.

En termes d'infrastructures d'abord, puisqu'il faut veiller à la mise à disposition du matériel et des logiciels nécessaires au travail à distance, s'assurer de la sécurité des réseaux et des données, repenser la gestion de l'espace et de la mobilité.

Sur le plan du management des équipes ensuite puisque la définition de cadres et d'échéances clairs sont la contrepartie de la gestion par la confiance.

Dès lors, si ce mode d'organisation du travail est un facteur d'attraction supplémentaire pour les nouvelles générations d'auditeurs, elle demande aujourd'hui un investissement important des équipes pour réussir cette mutation.

Il faudra enfin être particulièrement attentif à la dimension collective du travail car il est essentiel de préserver les échanges professionnels et conviviaux : l'esprit d'équipe doit être aussi un des socles de notre institution.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hilde François', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Hilde François
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Roland', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe Roland
Premier Président

Introduction

La Cour des comptes de Belgique assiste les parlements dans l'exercice de leur contrôle des recettes et des dépenses du pouvoir exécutif. Elle contribue à améliorer la gestion publique par ses contrôles et ses évaluations des politiques publiques. En tant qu'institution indépendante, elle accorde une attention particulière à l'information de qualité, au soutien de la bonne gouvernance, à une gestion dynamique des ressources humaines et à ses relations extérieures.

Le rapport annuel est le moyen par lequel la Cour des comptes communique l'information relative à la manière dont elle concrétise, année après année, sa vision, ses valeurs et ses missions. Ce rapport lui permet de rendre compte de ses travaux en 2020. Il est structuré comme suit :

- Le **chapitre 1** présente l'organisation et la stratégie de la Cour des comptes.
- Le **chapitre 2** donne un aperçu des activités de contrôle et d'audit au sein des diverses entités relevant de la compétence de contrôle de la Cour des comptes et aborde les autres missions de la Cour.
- Le **chapitre 3** est consacré à un thème d'actualité pour l'institution.
- Le **chapitre 4** porte sur les relations internationales.
- Le **chapitre 5** décrit brièvement les activités externes de la Cour des comptes.

Le rapport annuel de la Cour des comptes est disponible uniquement en version numérique sur le site www.courdescomptes.be. La Cour entend ainsi non seulement le diffuser de manière rapide et à l'aide de moyens de communication modernes, mais aussi réduire la consommation de papier.



CHAPITRE 1

Organisation et stratégie de la Cour des comptes

La Cour des comptes est composée d'un collège de douze membres, assisté d'un corps de fonctionnaires.

1.1 Collège de la Cour des comptes

Les membres de la Cour des comptes sont nommés par la Chambre des représentants pour un mandat renouvelable de six ans. Afin d'assurer leur indépendance et leur impartialité, le législateur a prévu un régime d'incompatibilités et d'interdictions. Le traitement et la pension des membres de la Cour des comptes sont fixés par la loi.

La Cour des comptes est composée d'une chambre française et d'une chambre néerlandaise qui, ensemble, forment l'assemblée générale. Chaque chambre comprend un président, quatre conseillers et un greffier. Le président et le greffier les plus anciens portent respectivement le titre de premier président et de greffier en chef.

Assemblée générale			
Chambre néerlandaise		Chambre française	
Présidente	Hilde François	Premier Président	Philippe Roland
Conseillers	Jan Debucquoy	Conseillers	Pierre Rion
	Rudi Moens		Florence Thys
	Vital Put		Dominique Guide*
	Walter Schroons		Olivier Hubert*
Greffier en chef	Jozef Van Ingelgem	Greffier	Alain Bolly

* Pour succéder à Michel de Fays, qui a été admis à la retraite, la Chambre des représentants a nommé le 9 juillet 2020 Dominique Guide en tant que conseiller. Il a prêté serment le 15 juillet 2020.

* La Chambre des représentants a nommé le 9 juillet 2020 Olivier Hubert en tant que conseiller à compter du 1^{er} novembre 2020 pour succéder à Franz Wascotte, qui a été admis à la retraite.

L'assemblée générale est compétente pour les dossiers concernant l'État fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune, la Communauté germanophone, les organismes publics qui en dépendent, ainsi que pour interpréter les réglementations européennes et fédérales.

La chambre française est compétente de manière exclusive pour les dossiers concernant la Communauté française, la Commission communautaire française, la Région wallonne, les organismes publics qui en dépendent et les provinces wallonnes.

La chambre néerlandaise est compétente de manière exclusive pour les dossiers concernant la Communauté flamande, la Région flamande, les organismes publics qui en dépendent et les provinces flamandes.

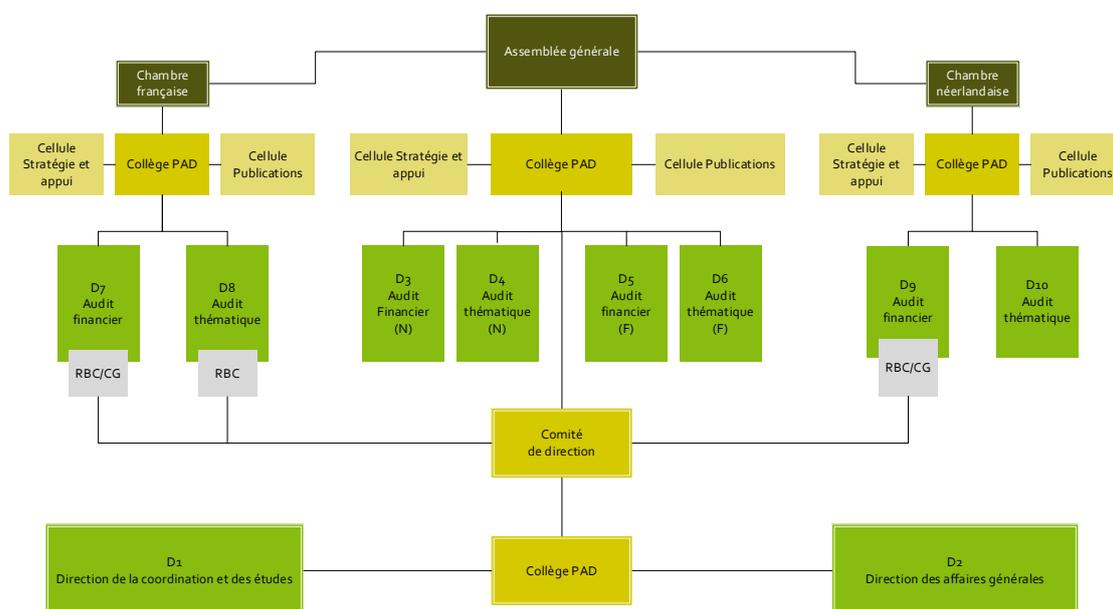
CHAPITRE 1

Organisation et stratégie de la Cour des comptes

La chambre française, la chambre néerlandaise et l'assemblée générale se réunissent chaque semaine physiquement ou électroniquement. Des séances extraordinaires peuvent également avoir lieu. Ces réunions se déroulent à huis clos. En 2020, la Cour des comptes a siégé 185 fois : 74 séances de l'assemblée générale, 52 de la chambre française et 59 de la chambre néerlandaise.

1.2 Services administratifs

1.2.1 Organigramme et organisation



Secteur I : secteur d'appui (directions D1-D2)
 Secteur II : secteur fédéral (directions D3-D6)
 Secteur III : secteur des communautés et régions (directions D7-D10)

RBC : Région de Bruxelles-Capitale
 CG : Communauté germanophone
 PAD : Premier auditeur-directeur

Les services de la Cour des comptes sont regroupés en trois secteurs, composés en tout de dix directions, placées sous l'autorité d'un premier auditeur-directeur.

Le secteur I est un secteur d'appui. Il se compose de la direction de la coordination et des études (dont les services du greffe des listes de mandats et déclarations de patrimoine font partie) et de la direction des affaires générales.

Le secteur II se rapporte à l'État fédéral, tandis que le secteur III concerne les communautés et régions. Ces secteurs opérationnels sont constitués de directions appartenant au pilier financier ou au pilier thématique.

Le pilier financier élabore les analyses budgétaires, produit des audits financiers et contrôle les comptes des services et des comptables publics. Le pilier thématique réalise les audits relatifs

à la légalité et à la régularité des opérations et des procédures ainsi que les audits du bon emploi des deniers publics, afin de mesurer l'efficacité, l'efficience et l'économie d'un service, d'un processus ou d'une politique.

La répartition par secteur correspond aux compétences de l'assemblée générale, de la chambre française et de la chambre néerlandaise.

1.2.2 *Cellule de la qualité de la Cour des comptes*

En 2019, la Cour a réformé son système de gestion de la qualité (SGQ) dans le but de maximiser les retombées de ses audits en garantissant une qualité élevée.

La cellule de la qualité, qui est chargée de développer le contrôle et l'assurance de la qualité à la Cour des comptes, a été investie d'un rôle plus central et est dorénavant pilotée par l'assemblée générale et le comité de pilotage Changements stratégiques, qui réunit des représentants de chaque direction.

Le nouveau SGQ poursuit deux objectifs : contribuer à l'amélioration de la qualité et pouvoir démontrer que tout a été mis en œuvre pour fournir un travail de haute qualité. Deux choix importants ont découlé de cette vision. D'une part, la Cour des comptes souhaite appliquer le cadre normatif fixé par l'association internationale des institutions supérieures de contrôle, à savoir le cadre des prises de position professionnelles de l'Intosai (IFPP). D'autre part, elle choisit la norme ISO 9001 comme système de gestion de la qualité.

La Cour a poursuivi en 2020 les démarches en vue de la certification ISO 9001. Ainsi, le fonctionnement actuel est examiné à la lumière de la norme et les procédures, les risques et les opportunités d'un certain nombre de services sont identifiés pour ensuite procéder à une mesure initiale et élaborer des projets d'amélioration.

1.2.3 *Cellule DPO/Sécurité*

En ce qui concerne le traitement de données à caractère personnel, la Cour des comptes est soumise au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle a désigné dans ce cadre un fonctionnaire à la protection des données (*Data Protection Officer* – DPO).

En 2020, le DPO a rendu 37 avis concernant des audits et des contrôles, dont 19 avis formels requis par l'ordre de service relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre des contrôles et des audits. Le DPO soutient les équipes d'audit pour respecter correctement les prescriptions relatives à la consultation et au traitement de données à caractère personnel.

CHAPITRE 1

Organisation et stratégie de la Cour des comptes

Le DPO a également rendu des avis sur des problèmes spécifiques :

- communication de données privées dans le cadre de la crise de la covid-19 ;
- utilisation d'internet, des courriels et des médias sociaux et organisation du contrôle y afférent ;
- maintien ou amélioration de la sécurité du système d'information, en lien ou non avec la protection des données à caractère personnel ;
- actualisation du nouvel ordre de service relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre des contrôles et des audits.

Le DPO a encore effectué d'autres tâches en 2020 :

- mise en concordance du registre des activités de traitement avec le sous-répertoire du réseau utilisé pour traiter les données à caractère personnel (hors audits financiers) ;
- travaux relatifs à l'accès par les services de la Cour des comptes aux banques de données publiques et à la problématique générale de la communication de données ;
- rapport sur l'externalisation de la fonction de DPO ;
- établissement des projets de modèle d'actes de sous-traitance au sens de l'article 28 du RGPD, en collaboration avec le service des ressources humaines ;
- mise en place d'une collaboration avec d'autres DPO (institutions supérieures de contrôle et autres institutions nationales à dotation).

La politique de sécurité du système d'information de la Cour des comptes prévoit l'intervention active d'un comité de sécurité. Le DPO a réuni ce comité à quatre reprises en 2020. Le but était de préparer les opérations de mise à jour des politiques et des processus de sécurité du système d'information.

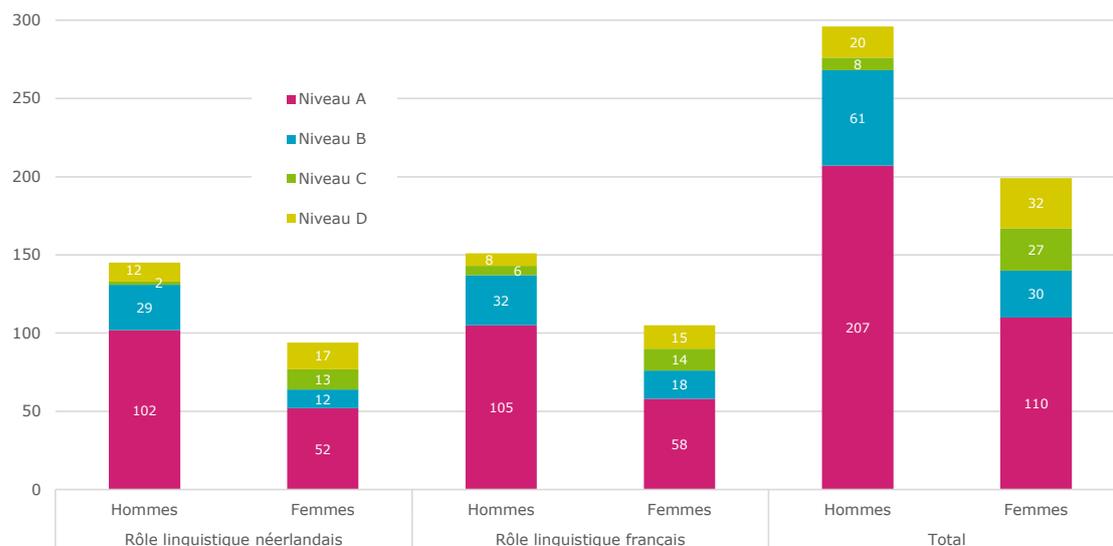
1.3 Moyens

1.3.1 Ressources humaines

La Cour des comptes nomme et révoque elle-même les membres de son personnel. Le cadre du personnel prévoit 616 emplois, répartis de manière égale entre les rôles linguistiques français et néerlandais.

En 2020, la Cour des comptes a employé un effectif moyen de 491 personnes (435 statutaires et 56 contractuels), dont la plupart dans des fonctions d'auditeur et de contrôleur. Elle a enregistré 34 entrées en service et 29 cessations de fonction en 2020. D'ici 2023, 30 nouveaux départs sont attendus.

Graphique 1 – Membres du personnel par sexe et par niveau au 31 décembre 2020



Graphique 2 – Membres du personnel par tranche d'âge pour la période 2018-2020



Malgré la situation sanitaire difficile, la Cour des comptes a poursuivi en 2020 ses efforts pour organiser des formations centrées sur la certification et les techniques d'audit spécifiques, ainsi qu'en soutien au projet de système de gestion de la qualité (ISO 9001-2005). Elle a aussi organisé une plateforme d'information permanente (« info@lunch »). Dans le prolongement

CHAPITRE 1

Organisation et stratégie de la Cour des comptes

des liens de collaboration avec d'autres institutions supérieures de contrôle et des organisations internationales, elle a échangé des bonnes pratiques concernant ses missions d'audit. Enfin, une grande attention a été portée à la formation de 31 nouveaux agents statutaires. En 2020, les membres du personnel ont suivi 1.046 jours de formation au total.

1.3.2 Ressources financières

a. Budgets de la Cour des comptes

Tableau 1 – Budgets de la Cour des comptes (en milliers d'euros)

	2018 (ajusté)	2019 (ajusté)	2020 (ajusté)	2021 (initial)
Recettes	49.730,00	50.495,10	51.308,00	51.078,00
Dépenses	55.465,30	56.396,70	56.679,20	56.750,30
Résultat budgétaire de l'année	-5.735,30	-5.901,60	-5.371,20	-5.672,30
Boni reporté	5.168,30	5.901,60	5.371,20	5.672,30
Boni à utiliser	567,00	0,00	0,00	0,00
Réserve à utiliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00

b. Dotation et budget 2020 de la Cour des comptes¹

La dotation de la Cour des comptes pour 2020 a été fixée conformément à l'article 20bis de sa loi organique. Elle s'est élevée à 50,63 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 0,97 million d'euros par rapport à 2019.

Les estimations de recettes s'élevaient à 51.308.000 euros en 2020, soit 1,6 % de plus que dans le budget 2019. Les recettes propres étaient composées de la rémunération de 120.000 euros versée par la Région wallonne pour l'exercice d'une mission supplémentaire telle que visée à l'article 180, dernier alinéa, de la Constitution et de la rémunération de 15.000 euros du *Wassenaar Arrangement on Export Controls for Conventional Arms and Dual-Use Goods and Technologies* pour l'exercice du contrôle externe sur cette organisation. Les rémunérations à recevoir des commissaires auprès des entreprises publiques autonomes ont pu être estimées pour la première fois sur la base des données réelles. Lors de la confection du budget 2019, ces rémunérations n'étaient pas encore connues et les recettes avaient été estimées à partir de plusieurs hypothèses maximalistes.

Les estimations de dépenses s'élevaient à 56.679.200 euros en 2020. Les crédits de dépenses ont augmenté de 279.500 euros ou 0,5 % par rapport à 2019. En 2020, les crédits en matière

¹ Voir également l'annexe 1 de ce rapport annuel.

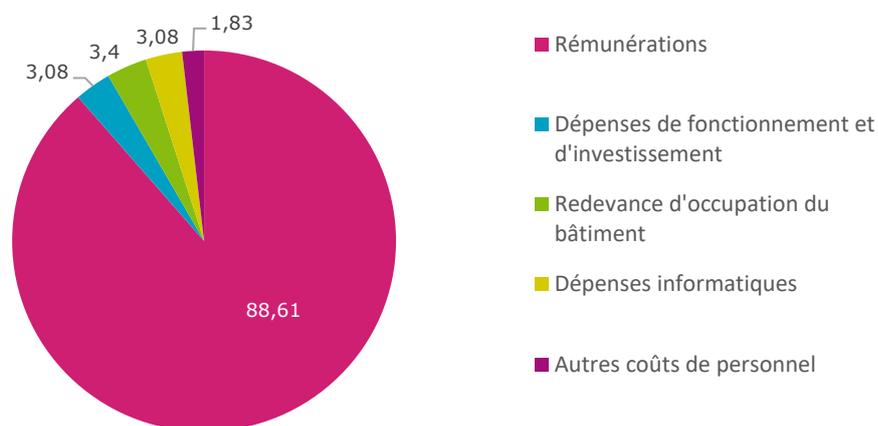
informatique atteignaient 1.747.700 euros, soit 352.700 euros de plus que dans le budget 2019, en raison d'un certain nombre d'investissements de remplacement et de nouveaux projets. Ainsi, un module permettant de soutenir la compétence de la Cour en matière d'imposition de sanctions administratives a été développé dans le cadre du projet Regimand.

Le budget de 2020 s'est clôturé par un déficit de 5.371.200 euros.

La masse salariale a été estimée en veillant à maintenir le nombre d'agents chargés de missions d'audit. Des provisions ont aussi été prévues pour l'occupation de jeunes dans le cadre d'une convention de premier emploi et la constitution éventuelle d'une pension complémentaire en faveur des membres du personnel contractuels. L'utilisation effective de ce dernier crédit a été liée à l'évolution de la question dans l'administration fédérale.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les salaires et autres formes de rémunération constituent le principal poste du budget des dépenses (90,44 %).

Graphique 3 – Principaux postes du budget des dépenses (en %)



CHAPITRE 1

Organisation et stratégie de la Cour des comptes

c. Compte d'exécution du budget de la Cour des comptes²

Le compte d'exécution du budget de la Cour des comptes est approuvé par son assemblée générale, après avoir entendu le rapport de vérification du conseiller le plus ancien en rang de chaque chambre. Il est adopté par la Chambre des représentants, après examen par la commission de la Comptabilité.

Tableau 2 – Comptes d'exécution du budget de la Cour des comptes (en milliers d'euros)

	2018	2019	2020 (provisoire)
Recettes	49.749,35	50.307,03	51.285,84
Dépenses	50.357,35	50.536,24	49.320,38
Résultat budgétaire de l'année	-608,00	-229,21	1.965,46
Boni reporté	5.735,33	5.901,59	5.371,37
Boni à utiliser	0,00	0,00	0,00
Réserve à utiliser	0,00	0,00	0,00
Résultat global	5.127,33	5.672,38	7.336,83

Le compte de 2020 se clôture par un résultat global de 7,34 millions d'euros. En 2020, les dépenses ont diminué de 1,22 million d'euros par rapport à 2019.

Tableau 3 – Répartition des dépenses de la Cour des comptes (en milliers d'euros)

	2018	2019	2020 (provisoire)
Rémunérations	42.135,82	42.049,45	42.540,49
Autres dépenses	8.221,53	8.486,79	6.779,89

d. Comptabilité générale et budgétaire intégrée

La Cour des comptes a tenu pour la première fois en 2018 une comptabilité générale et budgétaire intégrée, qui s'inspire de la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral tout en prenant en considération une obligation essentielle des institutions à dotation, à savoir la justification de l'utilisation de la dotation reçue.

Eu égard à la diversité existante des opérations, un plan comptable a été élaboré à partir du plan comptable normalisé applicable à l'État fédéral, aux communautés et aux régions en vertu de l'arrêté royal du 10 novembre 2009. Une série de règles d'imputation et d'évaluation a aussi été fixée.

² Voir également l'annexe 2 de ce rapport annuel.

Enfin, la Cour est passée du système de l'exercice au système de la gestion.

Il est fait rapport au sujet des opérations comptables dans les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe. Les résultats agrégés des comptes annuels 2019 sont repris dans le point 3 de l'annexe 2 de ce rapport annuel.

1.3.3 Ressources matérielles

a. Gestion du bâtiment

À la demande de la Régie des bâtiments, l'installation d'une nouvelle chaufferie à cogénération, comprenant une chaudière à condensation et deux chaudières ordinaires au gaz, a été entamée en 2019. En raison de la crise du coronavirus, le chantier a été à l'arrêt pendant un certain temps et la nouvelle installation n'a pas encore pu être mise en service. La modification du permis d'environnement requise pour mettre en service la nouvelle installation a été approuvée le 30 octobre 2020 par l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (Bruxelles Environnement).

Grâce à une nouvelle installation, le contrôle d'accès au centre de données a été amélioré en 2020.

b. Informatique

En 2020, l'installation d'Office 365 s'est poursuivie et les appels téléphoniques via ordinateur ainsi que l'utilisation de la visioconférence se sont généralisés. Les membres du personnel pour qui le télétravail était possible ont reçu un ordinateur portable dans le cadre des mesures covid-19. L'utilisation d'ordinateurs fixes sera abandonnée à terme. Les serveurs ont été adaptés pour permettre un nombre accru de télétravailleurs et rendre les applications et les connexions externes plus accessibles pour ceux-ci. En outre, un outil a été créé pour gérer plus efficacement les demandes des utilisateurs, tant en matière de support à l'utilisation d'applications que pour les nouvelles applications.

1.4 Incidence de la crise du coronavirus sur le fonctionnement et l'organisation de la Cour des comptes

La Cour des comptes a adapté son mode de fonctionnement en réaction à la crise sanitaire. Anticipant parfois sur la mise en œuvre de mesures encore à l'étude, elle a réformé son organisation globale du travail, qu'elle a centrée sur des valeurs d'autonomie, de flexibilité, de confiance et de responsabilité. Le télétravail est devenu la norme pour l'essentiel de son personnel et la numérisation des procédures a progressé.

La Cour a revu ses procédures d'audit : réception des comptes et documents sous forme électronique, organisation d'équipes en télétravail, organisation de réunions, présentations et entretiens en téléconférence, organisation des relectures, des validations, des publications et de l'archivage à partir d'un dossier électronique centralisé.

CHAPITRE 1

Organisation et stratégie de la Cour des comptes

Elle a également revu les procédures d'approbation des dossiers par l'assemblée générale et par les chambres française et néerlandaise pour pouvoir tenir des sessions électroniques pour la majeure partie des points de l'ordre du jour.

À partir de mars 2020, la crise sanitaire a imposé à la Cour une révision fondamentale de la manière de travailler. Pour respecter le confinement, le télétravail a été rendu obligatoire (et a ensuite été vivement recommandé, avant d'être à nouveau obligatoire) pour le personnel dont la fonction s'y prête. Pour les collaborateurs logistiques et administratifs pour qui le télétravail n'est pas possible, des mesures spécifiques ont été prises afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Cour.

Par ailleurs, la Cour a pris une série de mesures afin de protéger son personnel dans son bâtiment : respect des distances, port du masque, interdiction des rassemblements (pas d'événements, fermeture du réfectoire, etc.), désinfection des locaux, etc.

1.5 Plan stratégique de la Cour des comptes

Le plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes contient cinq objectifs stratégiques concernant les processus et les produits de la Cour.

Le plan stratégique est mis en œuvre dans les plans stratégiques des trois secteurs ainsi que dans les plans opérationnels annuels des directions et les plans de gestion des services. La mise en œuvre du plan stratégique est suivie par le comité de pilotage Changements stratégiques, une structure de concertation interne entre le collège de la Cour des comptes et les directeurs des différentes directions.

Le [chapitre 3](#) de ce rapport annuel présente l'état d'exécution du plan stratégique 2020-2024.

CHAPITRE 2

Contrôles et missions de la Cour des comptes

Outre sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes exerce un contrôle financier, un contrôle de légalité et de régularité et un contrôle du bon emploi des deniers publics. Ces contrôles concernent les recettes et les dépenses de l'État fédéral, des communautés et des régions, des organismes publics qui en dépendent ainsi que des provinces. La Cour informe régulièrement les parlements et conseils provinciaux des résultats de ses contrôles.

La Cour des comptes est également investie d'une mission juridictionnelle à l'égard des comptables publics cités à comparaître devant la Cour des comptes par le ministre compétent ou la députation compétente parce que leur compte est en débet.

Enfin, la Cour des comptes accomplit des missions spécifiques en matière de bonne gouvernance (publication des listes des mandats et conservation des déclarations de patrimoine des mandataires publics et hauts fonctionnaires, avis sur les rapports financiers des partis politiques, avis relatifs aux dépenses électorales), en matière de répartition des moyens financiers entre les communautés et les régions (comptage des élèves, loyauté fiscale en matière d'impôt des personnes physiques, etc.) et sur la base de son expertise dans des domaines spécifiques (incidence budgétaire et financière de propositions de loi, comptes d'institutions à dotation).

2.1 Contrôles

En 2020, la Cour des comptes a communiqué aux parlements et aux conseils provinciaux 44 rapports d'analyse budgétaire, 21 rapports sur les comptes généraux, 24 rapports spécifiques et 53 avis concernant l'incidence budgétaire et financière de propositions de loi.

2.1.1 Analyse budgétaire

Dans sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes examine les projets de budget et les projets d'ajustement budgétaire déposés par les gouvernements auprès des parlements. Elle transmet ses commentaires et observations au parlement concerné en prévision du vote des budgets.

Tableau 4 – Rapports d'analyse budgétaire

	Contrôle 2018	Contrôle 2019	Contrôle 2020
Budget initial	17	23	20
Feuilleton d'ajustement	23	23	24

2.1.2 Contrôle de légalité et de régularité

La Cour des comptes contrôle la légalité et la régularité des recettes et des dépenses publiques. Elle vérifie leur conformité avec les lois budgétaires et s'assure de l'application correcte des règles de droit dont relève l'opération contrôlée.

À la suite de la réforme de la comptabilité publique par les lois de 2003, la Cour des comptes exerce essentiellement son contrôle de légalité et de régularité au moyen d'analyses et d'audits qui sont réalisés a posteriori.

2.1.3 *Contrôle financier*

Lors de son contrôle financier, la Cour des comptes vérifie la fiabilité, l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers, notamment sur la base d'un contrôle des opérations comptables au regard de la réglementation sur la comptabilité publique.

La Cour des comptes contrôle également les comptes établis par les comptables publics, qui sont chargés de la perception et/ou du paiement des deniers publics. Cette mission est accomplie, dans chaque chambre de la Cour, par un conseiller. Celui-ci établit si les comptables sont quittes, en avance ou en débet. Si le compte est arrêté en débet, le comptable peut être cité à comparaître devant la Cour des comptes.

En 2020, la Cour des comptes a contrôlé le compte général 2019 de l'administration générale de l'État fédéral et l'a transmis à la Chambre des représentants avec ses observations. Elle a également envoyé les comptes généraux 2019 de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté flamande, ainsi que ses observations, respectivement au Parlement de la Communauté française, au Parlement de la Région wallonne et au Parlement flamand.

En vertu de la réglementation en vigueur, la Cour des comptes certifie déjà les comptes généraux de la Communauté germanophone, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune³.

En 2020, la Cour des comptes a donc certifié les comptes généraux 2019 des services de l'administration générale de la Communauté germanophone. Son collège a également émis une opinion défavorable sur les comptes généraux 2019 des services du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'entité régionale⁴.

Elle a également émis une opinion défavorable sur les comptes généraux 2017 et 2018 de la Commission communautaire commune. Le compte général 2019 n'a été transmis à la Cour que le 9 octobre 2020.

³ Deux lois du 10 avril 2014 transposant partiellement la directive 2011/85/UE ont inscrit une mission de certification générale des comptes généraux de l'État fédéral et des entités fédérées dévolue à la Cour des comptes dans les lois du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation de la Cour des comptes, et du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral.

⁴ Il s'agit du compte consolidé des services du gouvernement et des organismes administratifs autonomes.

Tableau 5 – Décisions concernant les comptes généraux

	Contrôle 2018	Contrôle 2019	Contrôle 2020
2017 et années antérieures	23	4	2
2018	-	17	2
2019	-	-	17

En 2020, la Cour des comptes a certifié ou déclaré contrôlés 249 comptes d'organismes publics et de services à gestion séparée.

Tableau 6 – Comptes des organismes publics, agences et services à gestion séparée certifiés ou déclarés contrôlés

	Contrôle 2018	Contrôle 2019	Contrôle 2020
2017 et années antérieures	233 ⁽¹⁾	136	49
2018	-	182 ⁽²⁾	41
2019	-	-	159 ⁽³⁾

(1) Les comptes contrôlés en 2018 et 2019 des services administratifs à comptabilité autonome de l'enseignement de la Communauté française ont été ajoutés aux chiffres des comptes des comptables publics (voir le [tableau 8](#) ci-après).

(2) Les 30 comptes d'organismes publics, agences et services à gestion séparée de la Communauté flamande contrôlés en 2019 comprennent 11 déclarations de contrôle collectives par lesquelles 215 comptes de plus petite taille de personnes morales et de services à gestion séparée ont été contrôlés.

(3) Les 17 comptes d'organismes publics, agences et services à gestion séparée de la Communauté flamande contrôlés en 2020 comprennent 11 déclarations de contrôle collectives par lesquelles 183 comptes de personnes morales et de services à gestion séparée ont été contrôlés.

En 2020, la Cour des comptes a contrôlé dix comptes transmis par les universités.

Tableau 7 – Comptes des universités contrôlés par la Cour des comptes

	Contrôle 2018	Contrôle 2019	Contrôle 2020
2017 et années antérieures	9	12	6
2018	-	5	4
2019	-	-	-

En 2020, la Cour des comptes a arrêté 1.578 comptes de comptables publics.

CHAPITRE 2

Contrôles et missions de la Cour des comptes

Tableau 8 – Comptes des comptables publics arrêtés par la Cour des comptes

	Contrôle 2018	Contrôle 2019	Contrôle 2020
Comptes périodiques	2.498	2.241	1.327
Comptes de fin de gestion	520	575	236
Comptes déficitaires	5	17	15

2.1.4 *Audit thématique*

En plus de ses contrôles récurrents, la Cour des comptes effectue des audits thématiques, qu'elle sélectionne en prenant en compte des analyses de risques, les préoccupations des parlements et la disponibilité de ses ressources. Les audits thématiques concernent tant les aspects financiers que la légalité ou encore le bon emploi des deniers publics. Pour cette dernière mission, la Cour des comptes vérifie plus particulièrement si la mise en œuvre des politiques publiques satisfait aux principes de la bonne gestion selon les critères d'économie, d'efficacité et d'efficience.

En 2020, les constatations, conclusions et recommandations issues des audits thématiques de la Cour des comptes ont fait l'objet de 64 rapports (voir également l'[annexe 5](#) et l'[annexe 6](#)).

Tableau 9 – Rapports d'audit thématique

	Contrôle 2018	Contrôle 2019	Contrôle 2020
Rapports spécifiques	22	29	24
Articles aux Cahiers de la Cour des comptes	35	41	40

2.2 Missions spécifiques**2.2.1** *Rapports de contrôle et avis*

En 2020, la Cour des comptes a rendu compte des résultats des missions spécifiques suivantes :

- un rapport relatif au contrôle du comptage des élèves des Communautés française et flamande ;
- cinq avis sur l'exercice de l'autonomie fiscale régionale en matière d'impôt des personnes physiques (mise en œuvre de l'article 5/7 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et régions) ;
- trois rapports dans le cadre de la sixième réforme de l'État (rapports relatifs à la modification des normes d'agrément des hôpitaux, conformément à l'article 5, § 1^{er}, I, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980) ;
- un avis concernant l'exactitude et l'exhaustivité des rapports financiers sur les comptes annuels des partis politiques ;
- douze rapports de contrôle des comptes des institutions à dotation ;

- un rapport de contrôle du compte annuel 2019 de l'ASBL *Pensioenen Vlaamse Volksvertegenwoordigers* ;
- un rapport de contrôle des comptes 2018 du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- le calcul de la clé de répartition des médecins et des dentistes (répartition des numéros Inami entre la Communauté flamande et la Communauté française) conformément à l'article 92, § 1^{er}/1, de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015 ;
- un rapport de contrôle des comptes annuels 2019 de l'Institut international des sciences administratives (IISA) ;
- un rapport de contrôle concernant le comptage des missions des maisons de justice pour 2019 ;
- un rapport de contrôle des comptes 2017 et 2018 des groupes parlementaires du Parlement de la Communauté germanophone.

2.2.2 *Autres missions*

La Cour des comptes a aussi contrôlé en 2020 les listes de mandats, fonctions et professions des mandataires publics et des hauts fonctionnaires visés par les lois ordinaires et spéciales des 2 mai 1995 et 26 juin 2004. Elle est en outre chargée de la conservation, sous enveloppe fermée, des déclarations de patrimoine qui lui sont déposées. Depuis 2019, les listes de mandats doivent être déposées par voie électronique au moyen de l'application informatique Regimand, en mentionnant également les rémunérations liées aux fonctions exercées. Les listes 2019 ainsi que celles des personnes ayant omis de déposer leur liste de mandats ou leur déclaration de patrimoine pour l'année concernée ont été publiées le 15 février 2021 au *Moniteur belge* et sur le site internet de la Cour des comptes. Il ressort de cette publication que 10.918 listes de mandats et 4.789 déclarations de patrimoine ont été déposées et que 55 personnes n'ont pas déposé de liste de mandats et 45 personnes pas de déclaration de patrimoine.

Le premier président de la Cour des comptes a pris part en 2020 aux travaux de la commission de la *Carnegie Hero Fund*. Cette commission instituée au sein du SPF Intérieur est chargée de diriger et de gérer la fondation Carnegie.

En octobre 2020, les deux présidents de la Cour des comptes ont remis au président de la Chambre des représentants le rapport de contrôle sur l'emploi des dotations de certains membres de la famille royale en 2019.

Certains membres de la Cour des comptes exercent une fonction de commissaire aux comptes dans les entreprises publiques ou structures assimilées de l'État fédéral, de la Région wallonne et de la Communauté française⁵.

⁵ Voir l'[annexe 3](#) – Mission de commissaire aux comptes des membres de la Cour des comptes en 2020.

CHAPITRE 2

Contrôles et missions de la Cour des comptes

Enfin, deux membres de la Cour des comptes ont fait partie en 2020 de la chambre francophone et néerlandophone du collège pour l'évaluation des chefs de corps du ministère public.

2.2.3 Nouvelles compétences de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 4 mai 2020 modifiant des dispositions législatives en ce qui concerne la transparence des conventions en matière de spécialités remboursables, lorsqu'elle se voit confier une mission de contrôle par la Chambre des représentants, la Cour des comptes a accès aux conventions confidentielles pertinentes pour l'examen conclues dans le cadre de l'article 111 de l'arrêté royal du 1^{er} février 2018 (mieux connues sous le nom de « conventions article 81 »). Ces conventions confidentielles ont pour but de garantir l'accès à des médicaments nouveaux et souvent coûteux tout en limitant le coût pour l'assurance maladie.

L'article 5 de la loi du 4 mai 2020 limite l'accès conditionnel aux conventions conclues après l'entrée en vigueur de la loi. Celle-ci est entrée en vigueur le 27 juin 2020. En vertu de l'article 4 de la loi, les informations confidentielles dont disposerait la Cour le cas échéant ne relèvent pas du droit de regard et d'information des parlementaires prévu aux articles 33 et 34 du règlement d'ordre de la Cour des comptes.

2.3 Mission juridictionnelle

Dans l'exercice de sa mission juridictionnelle, la Cour des comptes juge la responsabilité du comptable public en débet.

En 2020, la Cour des comptes a examiné quatre décisions motivées de ministres ou de députations de ne pas citer des comptables en débet. Cinq comptables ont été déchargés d'office puisque, cinq ans après la fin de leur gestion, le ministre n'avait pris aucune initiative pour les citer ou non devant la Cour des comptes.

Tableau 10 – Mission juridictionnelle

		Contrôle 2018	Contrôle 2019	Contrôle 2020
Non-citations	Nombre	13	14	4
	Montant	128.839,17 euros	102.425,03 euros	2.708,26 euros 8.026,07 USD
Condamnations	Nombre	-	-	.*
	Montant	-	-	-
Décharges d'office après 5 ans	Nombre	1	2	5
	Montant	2.192,22 euros	31.135,85 euros	225.192,04 euros

* La Cour a décidé de ne pas condamner deux comptables cités.

2.4 Demandes des parlements

La Cour des comptes effectue ses contrôles d'initiative. Par ailleurs, les parlements peuvent lui demander de réaliser des audits relatifs aux services et aux organismes soumis à son contrôle. Ils peuvent aussi solliciter son avis en ce qui concerne l'incidence financière de propositions de loi. Chaque parlementaire dispose d'un droit de regard et d'information.

À la demande de la Chambre des représentants, la Cour des comptes a réalisé un audit et fait rapport en 2020 au sujet :

- de la mise en oeuvre des recommandations formulées à la suite d'un audit de 2018 concernant les institutions à dotation ;
- du contrat-cadre avec plusieurs participants pour la fourniture de masques buccaux réutilisables en tissu (*Community Masks*) par la Défense ;
- des retards considérables des travaux de rénovation de la gare de Gand-Saint-Pierre.

La Chambre des représentants a demandé à la Cour de créer un lien direct entre la liste de mandats individuelle d'un parlementaire telle qu'enregistrée dans Regimand et publiée sur le site internet de la Cour et son curriculum vitae figurant sur le site internet de la Chambre des représentants.

À la demande du président du Parlement wallon, la Cour a, dans le cadre de la législation relative aux listes de mandats et aux déclarations de patrimoine, exposé son point de vue sur la déclaration des indemnités de sortie ou de licenciement des députés qui ne sont pas réélus et l'a communiqué aux autres présidents des assemblées parlementaires.

À l'issue d'une concertation informelle préalable, le Parlement flamand a chargé le 15 juillet 2020 la Cour d'évaluer chaque année la qualité des informations contenues dans le rapport d'avancement financier du gouvernement flamand au sujet du *Toekomstverbond* (pour une région anversoise accessible et viable).

En 2020, la Cour des comptes a également transmis 53 avis concernant l'incidence budgétaire et financière de propositions de loi, projets d'arrêtés d'exécution de décret et projets de protocole d'accord et a répondu à neuf reprises à des parlementaires qui ont fait usage de leur droit individuel de regard et d'information⁶.

⁶ Voir l'annexe 4 – Droit de regard et d'information.

Tableau 11 – *Droit de regard et d'information des parlementaires*

	Contrôle 2018	Contrôle 2019	Contrôle 2020
Nombre de parlementaires	8	11	8
Nombre de demandes	7	9	9

2.5 Demandes d'avis du pouvoir exécutif

La Cour des comptes est un organe de contrôle. Exceptionnellement, elle peut considérer comme recevables des demandes d'avis du pouvoir exécutif et les traiter quant au fond. La recevabilité des demandes est déterminée sur la base de critères préétablis. Ainsi, ces demandes doivent porter sur une question de principe général et être étroitement liées aux missions de contrôle et aux compétences de la Cour.

En 2020, la Cour des comptes a ainsi répondu, quant au fond, à une demande d'avis du président du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (Cwape) concernant la comptabilisation budgétaire d'un leasing pluriannuel.

2.6 Incidence des contrôles et des audits

Chaque année, la Cour des comptes publie les résultats de ses contrôles et audits dans ses Cahiers annuels et ses rapports spécifiques. Elle y formule des recommandations pouvant contribuer à améliorer la gestion publique. Toutefois, la Cour des comptes ne se prononce pas sur l'opportunité de certains choix liés à la mise en œuvre de ces recommandations.

La Cour des comptes publie les résultats de ses contrôles après une procédure contradictoire avec l'administration et le ministre. Cette procédure permet à la Cour des comptes de préciser son point de vue et contribue directement à une meilleure acceptation des constatations et conclusions d'audit. L'autorité compétente est tenue de répondre dans un délai d'un mois, qui peut être prolongé par la Cour.

La Cour des comptes examine l'accueil réservé à ses publications et assure un suivi de l'application de ses recommandations, ce qui lui permet d'améliorer la qualité de l'information transmise aux parlements et donc leur capacité d'intervention.

L'incidence des contrôles et audits se manifeste aussi bien dans les suites données aux recommandations formulées dans les audits que dans l'attention que les parlementaires leur portent.

En 2020, des représentants de la Cour des comptes ont assisté à 50 séances tenues dans les différents parlements, pour répondre aux questions concernant ses analyses budgétaires, ses Cahiers ou ses rapports spécifiques.

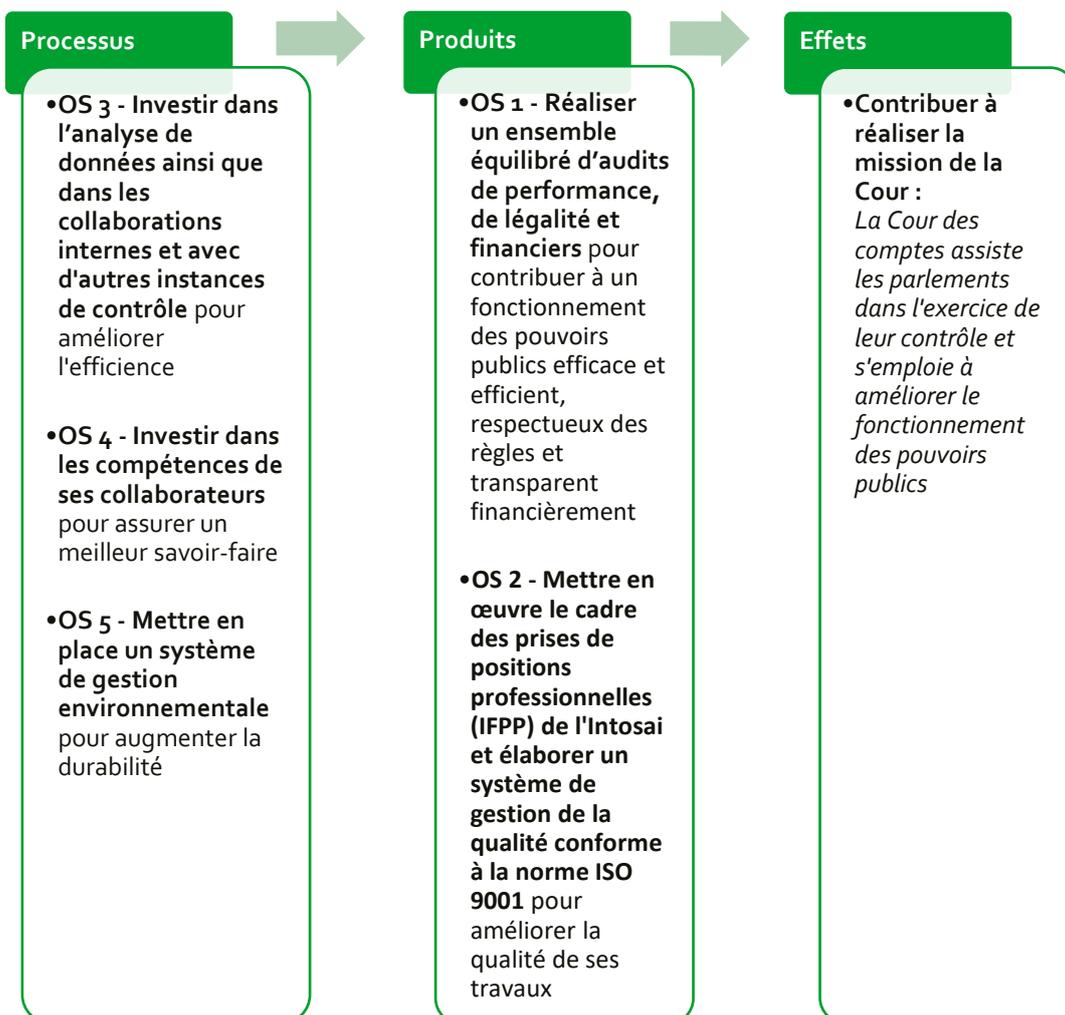
CHAPITRE 3

Article thématique : Mise en œuvre du plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes

3.1 Introduction

Depuis 2004, la Cour des comptes établit des plans stratégiques quinquennaux qui concrétisent sa déclaration de mission. Ces plans prennent en considération les évolutions du contexte dans lequel l'institution fonctionne ainsi que les attentes des parties prenantes.

Le plan stratégique 2020-2024 formule cinq objectifs stratégiques sous la forme d'une chaîne causale (processus à produits à effets). Trois objectifs stratégiques (OS) portent sur les processus, tant internes qu'externes, et visent à faire de la Cour une organisation efficiente, axée sur l'apprentissage et durable (OS 3, 4 et 5). Les deux autres objectifs stratégiques se concentrent sur les produits et ont pour ambition de réaliser une plus-value sociétale par des audits de qualité (OS 1 et 2). Les produits contribuent à concrétiser la double mission de la Cour des comptes, à savoir assister les parlements dans l'exercice de leur contrôle et contribuer à améliorer le fonctionnement des pouvoirs publics.



CHAPITRE 3Article thématique : Mise en œuvre du plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes

Le rapport annuel 2019⁷ expose la manière dont la stratégie de la Cour des comptes est établie et les choix stratégiques visés pour 2020-2024. Il met par ailleurs en évidence l'importance du comité de pilotage Changements stratégiques ainsi que les conséquences de la crise liée à la covid-19 sur la réorganisation des travaux que la Cour a menée pour préserver la santé du personnel tout en garantissant la continuité des services.

La mise en œuvre en 2020 du plan stratégique est explicitée à l'aide de cinq thèmes dans ce rapport.

3.2 Mise en œuvre en 2020 du plan stratégique 2020-2024 : évaluation au regard de cinq thèmes

3.2.1 *Une nouvelle organisation du travail (objectif stratégique 4 – investir dans les compétences de ses collaborateurs)*

Les objectifs repris dans le plan stratégique 2020-2024 prévoient notamment que « *la Cour des comptes veut être une organisation qui privilégie un niveau élevé de connaissances et qui est intellectuellement stimulante pour des collaborateurs dotés d'une large autonomie* » et que « *la Cour des comptes accordera davantage d'importance à la mobilité de son personnel* ». La crise sanitaire a été un élément accélérateur de la réalisation de ces objectifs.

En effet, à partir de mars 2020, la Cour des comptes a dû adapter radicalement son fonctionnement pour respecter le confinement imposé par la crise sanitaire. Le télétravail s'est généralisé pour la majorité des membres du personnel et de nouvelles procédures de communication interne et externe ont été mises en place (les réunions en présentiel ont notamment été remplacées par des visioconférences). Par ailleurs, l'organisation des tâches de certains collaborateurs pour lesquels le télétravail était impossible a été adaptée pour assurer la continuité du fonctionnement de l'institution. Ainsi, un tour de rôle a été planifié de manière à assurer une répartition équitable des tâches et une fréquence limitée des déplacements.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles, la Cour des comptes a décidé en mai 2020 de procéder à une enquête auprès de tous ses fonctionnaires dirigeants afin de lui permettre de faire le lien entre, d'une part, la réalisation des objectifs du nouveau plan stratégique et, d'autre part, les conséquences de la crise sanitaire et les leçons à en tirer. Grâce aux résultats de cette enquête, l'assemblée générale a approuvé en octobre 2020 une réforme structurelle de l'organisation du travail.

La Cour des comptes entend désormais faire reposer l'organisation du travail sur la flexibilité et la confiance mutuelles. Dans ce cadre, chacun sera amené à prendre ses responsabilités

⁷ Cour des comptes, « Article thématique : Stratégie 2020-2024 – pour une plus-value sociétale par des audits de qualité », *Rapport annuel 2019*, Bruxelles, mai 2020, p. 27-31, www.courdescomptes.be.

pour organiser son travail sans obligation de lieu ni de temps. En d'autres termes, dès que les mesures sanitaires le permettront, les collaborateurs pourront, si leurs tâches les y autorisent, travailler à la Cour, à leur domicile ou sur place, dans le respect d'un équilibre positif entre les nécessités du service et les préférences individuelles. Par ailleurs, pour favoriser les échanges interpersonnels et l'esprit de cohésion ainsi que préserver l'échange d'informations dans et entre les services, il sera demandé au personnel de venir au moins un jour par semaine à la Cour.

La généralisation du télétravail a également des implications financières : l'indemnité de déplacement entre le domicile et le lieu de travail sera dès lors combinée à une indemnité mensuelle instaurée pour couvrir les frais de bureau au domicile. La Cour a également décidé l'extension des matériels informatiques et logiciels mis à disposition du personnel.

La réorganisation des espaces de travail afin de rationaliser l'utilisation du bâtiment sera également examinée.

Enfin, la Cour a également décidé de réformer l'organisation du travail des collaborateurs qui exercent des fonctions de support et qui ne peuvent pas travailler à domicile.

3.2.2 *ISO 9001 (objectif stratégique 2 – élaborer un système de gestion de la qualité)*

L'objectif stratégique 2 permet à la Cour des comptes de confirmer l'importance de sa nouvelle vision de la qualité. Cette vision a été formulée initialement en 2019.

La Cour a réitéré sa volonté d'appliquer les normes d'audit de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle, à savoir le cadre des prises de position professionnelles de l'Intosai (*Intosai Framework of Professional Pronouncements*, IFPP, voir le [point 3.2.3](#) ci-après). L'application de ces normes aide la Cour à remplir sa mission d'information des parlements et des conseils provinciaux et à s'efforcer d'améliorer le fonctionnement des pouvoirs publics. Cela lui permet également de réaliser des audits de qualité sur lesquels les parlements et les conseils provinciaux peuvent s'appuyer. En d'autres termes, le cadre IFPP constitue un cadre normatif en matière de qualité pour la Cour.

La mise en œuvre de ce cadre normatif en matière de qualité nécessite un pilotage. C'est pourquoi la Cour des comptes a décidé de renouveler son système de gestion de la qualité et de lui assigner deux missions. Tout d'abord, le nouveau système doit contribuer à la réalisation d'audits de qualité en prévoyant toutes les mesures de gestion nécessaires au respect des normes en matière de qualité. Ensuite, il doit permettre à la Cour de garantir et de prouver le bon fonctionnement de ces mesures de gestion.

Ces deux missions impliquent un certain nombre de caractéristiques auxquelles le nouveau système de gestion de la qualité doit satisfaire. Le système doit faire autorité et être reconnu

CHAPITRE 3

Article thématique : Mise en œuvre du plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes

au niveau international, évoluer avec les nouvelles conceptions de la philosophie de la qualité, pouvoir s'intégrer dans les processus existants à la Cour, être compatible avec le cadre IFPP et permettre une certification par un organisme externe et indépendant. Compte tenu de ces considérations, la Cour a décidé de viser l'obtention d'une certification ISO 9001-2015 pour son système de gestion de la qualité.

Malgré la pandémie de coronavirus, des initiatives importantes ont été prises en 2020 en vue d'obtenir la certification. Les vérifications de la conformité des procédures au regard du cadre IFPP ont donné lieu à plusieurs projets d'amélioration début 2020. Un modèle de rapport spécifique a été utilisé pour tous ces projets d'amélioration afin de favoriser leur comparabilité.

Outre ces projets d'amélioration, les directions ont répertorié des mesures en vue de couvrir ou d'exploiter les risques et opportunités auxquels elles sont confrontées. Ces risques et opportunités ont été identifiés au moyen d'une analyse du contexte de travail des directions et des parties prenantes à leurs travaux. La mise en œuvre de ces mesures a débuté par phase en 2020 et se poursuivra en 2021.

À la suite de ces projets d'amélioration et de l'analyse des risques et des opportunités, de nouveaux diagrammes de gestion ont été développés selon le modèle du « diagramme de la tortue » (*turtle diagram*) pour l'ensemble des processus opérationnels et d'appui. Ces diagrammes permettent d'inscrire les processus de la Cour des comptes dans leur contexte spécifique et précisent les *inputs*, les étapes clés des processus, les exigences que les processus doivent respecter et les *outputs*. Par ailleurs, ces diagrammes constituent le lien entre les processus *high level* de la Cour (par exemple, une analyse budgétaire) et les détails repris dans les manuels, les instructions et le cadre IFPP.

Après l'élaboration des diagrammes de gestion des processus, les premiers audits de la qualité interne ont été réalisés en 2020 afin de déterminer le niveau de conformité à la norme ISO 9001. Ces audits représentent une étape importante du trajet de certification ISO 9001 car ils permettent d'identifier les actions à réaliser en vue de la certification. Les audits de la qualité interne seront achevés au premier semestre 2021 et un examen de la gestion sera ensuite préparé. Il s'agit de la dernière étape interne avant la certification externe. Cette dernière devrait ainsi avoir lieu au premier semestre 2022.

Des formations et des séances d'information sur la vision de la qualité et le système de gestion de la qualité ont été mises en place en 2020 en tant que processus continu. Ces formations continueront à être organisées régulièrement, car elles constituent l'un des moyens d'assurer l'implication des collaborateurs dans la poursuite d'un niveau de qualité toujours supérieur.

3.2.3 *Mise en œuvre du cadre IFPP (objectif stratégique 2 - mettre en œuvre le cadre de prises de positions professionnelles de l'Intosai)*

La Cour des comptes a déjà décidé en 2004 de suivre les normes d'audit de l'Intosai, à savoir l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (ISC), et plus particulièrement le cadre normatif international des ISC (normes Issai), pour l'organisation et la planification de ses contrôles et la communication de leurs résultats.

Dans le cadre des audits de performance, la Cour aligne ses pratiques et manuels sur ces normes depuis 1998. Ce lien est toutefois rarement établi de manière explicite. Ainsi, les manuels de procédures ne font généralement pas référence aux normes Issai.

Un mouvement de professionnalisation est également en cours depuis les années 1990 pour les audits financiers via le recrutement d'auditeurs financiers spécialisés (disposant d'une formation universitaire et souvent aussi d'une expérience professionnelle en révisorat d'entreprises), l'élaboration de procédures d'audit, de manuels et de formations conformes aux normes Issai et aux normes internationales d'audit (ISA) de la Fédération internationale des experts comptables (Ifac) et l'utilisation de logiciels d'appui (CaseWare, Power BI, etc.).

Lors du 22^e congrès de l'Intosai de décembre 2016, le cadre normatif Issai a été remplacé par le cadre des prises de position professionnelles (IFPP) de l'Intosai comportant d'importantes nouveautés en vue de renforcer la crédibilité des prises de position professionnelles de l'Intosai. L'ancien cadre normatif a été abrogé dans les faits lors du 23^e Incosai de septembre 2019. Le cadre IFPP constitue depuis lors la référence internationale pour le contrôle des finances publiques par les ISC.

Le plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes vise à introduire le cadre IFPP et à développer un système de gestion de la qualité conforme à l'ISO 9001 afin d'améliorer la qualité des travaux. En parallèle à la préparation de la certification ISO 9001, elle a chargé fin 2019 un groupe de travail d'organiser la mise en œuvre du cadre IFPP au sein de la Cour des comptes pendant la durée du plan stratégique.

Ce groupe de travail prête attention en priorité à la « conformité » avec le cadre IFPP dans le contexte de l'audit financier et de la certification des comptes, à la mesure dans laquelle la pratique actuelle permet de se référer aux normes Issai et à la façon dont l'écart éventuel pourra être comblé, compte tenu des moyens disponibles et du savoir-faire au sein des services. Durant la période 2020-2024, la Cour des comptes mettra dès lors progressivement en œuvre les principes (Issai 200) et les normes pertinentes applicables (Issai 2000-2899) du cadre IFPP en matière d'audit financier des comptes pour lesquels la législation impose une certification, c'est-à-dire une évaluation par la Cour de l'image fidèle.

CHAPITRE 3

Article thématique : Mise en œuvre du plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes

Cela implique entre autres :

- d'élaborer, pour chaque audit, un calendrier de contrôle au moyen d'une analyse de risques et de seuils de signification ;
- de définir la stratégie d'audit ;
- d'établir une planification opérationnelle et du personnel adaptée aux risques importants ;
- d'assurer une collecte et une documentation de preuves suffisantes et pertinentes ;
- de mettre en œuvre un système de maîtrise et d'assurance de la qualité permettant une prise de position professionnelle.

Sur la proposition du groupe de travail IFPP, la Cour des comptes a marqué son accord sur le libellé décrivant la manière dont elle remplit sa mission au regard du cadre IFPP pour le contrôle des comptes donnant lieu à une certification. La Cour a également examiné les normes Issai qui nécessitent une clarification dans le contexte spécifique dans lequel la Cour exerce sa mission de certification. Par ailleurs, la Cour assure un suivi périodique de l'application progressive des normes Issai.

Le libellé tient compte du fait que, tant que la Cour des comptes ne satisfait pas à toutes les exigences du cadre IFPP, elle ne peut pas déclarer sans réserve qu'elle a réalisé ses audits conformément à ce cadre. La Cour a adapté le libellé aux résultats d'un parangonnage international effectué fin 2020 auprès des ISC. Les travaux d'audit de la Cour respectent déjà en grande partie le cadre IFPP.

En outre, la Cour des comptes définira le libellé des missions d'audit financier qui ne visent pas à évaluer l'image fidèle et pour lesquelles il n'est donc pas exigé que l'audit ait été intégralement réalisé conformément au cadre IFPP et aux normes ISA pertinentes. En revanche, en matière d'analyse budgétaire, la Cour ne peut pas directement déduire les principes et normes applicables du cadre IFPP mentionné. Ce cadre ne s'applique pas en tant que tel à l'analyse budgétaire. C'est pourquoi la Cour élabore un cadre distinct pour les analyses budgétaires.

Tout comme pour les audits financiers, le respect du cadre IFPP lors de la réalisation d'audits thématiques et de conformité bénéficiera également de l'attention requise. Cela implique entre autres :

- de sélectionner des thèmes d'audit par le biais d'une planification stratégique basée sur le suivi et l'analyse des risques ;
- d'élaborer une étude préliminaire comportant questions d'audit, méthodes, normes et organisation de l'audit ;
- de communiquer de manière efficace et adéquate avec l'audité et les parties prenantes ;
- de disposer de compétences professionnelles appropriées ;
- d'être en possession de preuves suffisantes et pertinentes ;
- de tenir une documentation complète et détaillée ;

- de formuler des conclusions et des recommandations conformes aux objectifs des questions d'audit ;
- de rédiger des rapports d'audit exhaustifs, convaincants, lisibles et équilibrés ;
- de bénéficier d'un système de contrôle de la qualité ;
- d'assurer un suivi des constatations et des recommandations d'audits antérieurs.

En 2021, la Cour des comptes cartographiera à cet effet la situation actuelle et s'informerera auprès d'autres ISC de l'application des principes IFPP et des normes 300-3000 et 400-4000 via un parangonnage. Elle entend ainsi parvenir à une définition commune de ces principes et normes, définir les points d'amélioration et élaborer un plan d'action qui accordera une attention particulière aux bonnes pratiques et à une évaluation annuelle.

3.2.4 *Transversalité (objectifs stratégiques 1 et 3 – réaliser un ensemble équilibré d'audits de performance, de légalité et financiers – investir dans les collaborations internes)*

L'une des actions de la stratégie 2020-2024 prévoit que la Cour des comptes effectue des *audits horizontaux impliquant différents niveaux de pouvoir lorsque ce type d'audit apporte une plus-value*.

La réalisation d'audits concernant plusieurs niveaux de pouvoir est une nouvelle tâche au sein de la Cour. Jusqu'il y a peu, les services d'audit de la Cour, dont la structure organisationnelle reflète celle de l'État belge, effectuaient des audits impliquant un seul niveau de pouvoir déterminé, tel que le gouvernement flamand, wallon ou fédéral. En effet, chaque niveau de pouvoir peut définir sa propre politique dans les limites de ses compétences, de sorte que la Cour des comptes peut faire rapport séparément à chaque parlement au sujet de la politique menée.

Divers défis sociétaux, tels que le climat, l'immigration ou la mobilité, dépassent les frontières d'un niveau de pouvoir et nécessitent une approche coordonnée. Une concertation entre les différents niveaux de pouvoir est alors souhaitable et souvent requise. En Belgique, il existe à cet effet plusieurs organes de concertation, tels que le comité de concertation qui est composé de représentants de tous les gouvernements, et les conférences interministérielles qui rassemblent les différents ministres d'un domaine de compétence. En tant qu'État membre de l'Union européenne et des Nations unies, la Belgique doit également rendre compte sur des aspects politiques pour lesquels plusieurs niveaux de pouvoir sont compétents. L'Union

CHAPITRE 3

Article thématique : Mise en œuvre du plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes

européenne a toutefois déjà signalé que l'absence de coordination et de coopération entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique constitue un problème⁸.

La Cour des comptes qui, en tant qu'organe de contrôle, bénéficie d'une vue d'ensemble sur les niveaux de pouvoir⁹, peut jouer un rôle unique en ce qui concerne les aspects politiques nécessitant une approche coordonnée. C'est la raison pour laquelle la stratégie 2020-2024 entend accorder davantage d'attention aux audits horizontaux.

En 2020, la Cour des comptes a publié son premier audit horizontal : *Objectifs de développement durable – Programme 2030 de l'ONU : mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (preparedness review)*. Elle a examiné de quelle manière les différents niveaux de pouvoir belges s'engagent et s'organisent en ce qui concerne les objectifs de développement durable auxquels la Belgique a souscrit en tant que membre des Nations unies. Les services d'audit des différents secteurs ont réalisé cet audit conjointement et leurs travaux ont donné lieu à un rapport commun.

Un audit relatif aux mesures de soutien dans le cadre de la crise du coronavirus est en cours. Cet audit examine les mesures de soutien économique aux particuliers et aux entreprises résultant de la crise sanitaire, et est réalisé par les différents services d'audit de la Cour des comptes auprès des administrations fédérale et régionales. Une approche d'audit conjointe et un cadre normatif commun s'appliquent également dans ce cas. En raison de la spécificité des mesures de soutien accordées, l'audit donnera toutefois lieu à des rapports distincts pour chaque niveau de pouvoir.

Dans le souci de promouvoir la réalisation d'audits horizontaux au sein de la Cour des comptes, un groupe de projet interne a été créé afin de proposer des adaptations permettant de mieux intégrer le choix d'audits horizontaux dans les procédures de suivi et de planification existantes des services d'audit. Par ailleurs, le groupe de projet compilera les expériences en matière d'audits horizontaux dans un guide des bonnes pratiques avec pour objectif d'accroître l'efficacité de l'organisation interne de ce type d'audit.

⁸ Voir notamment Commission européenne, *Rapport 2020 pour la Belgique accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne et à l'Eurogroupe. Semestre européen 2020 : évaluation des progrès concernant les réformes structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et résultats des bilans approfondis au titre du règlement (UE) n° 1176/2011*, document de travail des services de la Commission SWD(2020) 500 final, février 2020, point 3.4.4, p. 77 : « L'action des pouvoirs publics est fragmentée entre les différents niveaux de gouvernement (voir le tableau 3.4.1). Il est d'autant plus crucial d'instaurer une coopération efficace et opérationnelle entre les différents niveaux de pouvoir. [...] D'après un rapport récent (European Public Administration Country Knowledge, 2018), la Belgique fait partie des États membres qui combinent un haut degré de fragmentation et un faible niveau de coordination. ».

⁹ Seuls les pouvoirs locaux (communes, CPAS, intercommunales, etc.) ne relèvent pas de la compétence de contrôle de la Cour.

3.2.5 *Datalab (objectif stratégique 3 - investir dans l'analyse de données)*

L'utilisation de bases de données (volumineuses) gagne également en importance auprès des administrations belges. Ces dernières collectent des données relatives notamment aux citoyens, aux entreprises et aux associations, dans de nombreux domaines tels que les déclarations fiscales, les allocations, les subventions, les primes, etc. Si la Cour des comptes entend contrôler l'efficacité de la gestion des finances publiques, elle doit disposer des connaissances en interne afin d'analyser ces bases de données.

Au cours des dernières années, la Cour a investi dans les connaissances et les infrastructures nécessaires à l'analyse de bases de données. L'expertise accumulée a été mise en commun en 2018 au sein du groupe de travail Datalab. Le Datalab, qui regroupe tous les experts en analyse de données de la Cour des comptes, ne vise pas seulement le partage de connaissances entre les spécialistes des données, mais offre également une assistance aux équipes d'audit et aux collègues qui souhaitent extraire des informations des bases de données du secteur public dans le cadre de leurs travaux.

Afin de partager les connaissances entre les spécialistes de données, le Datalab organise régulièrement des présentations sur les nouvelles techniques ou projets au sein de la Cour des comptes dans le domaine de l'analyse de données. Les nouvelles techniques et possibilités sont discutées, et l'on examine qui peut partager son expertise dans le cadre de demandes de soutien spécifiques.

En vue d'un partage des connaissances avec des non-spécialistes, le Datalab organise des formations de niveau débutant pour les collègues qui souhaitent en savoir plus sur l'analyse de données. À la demande d'équipes d'audit, il propose également un appui pour le traitement, l'extraction, l'analyse ou la visualisation de données lors d'audits. Le Datalab entend ainsi faciliter l'utilisation de données dans le cadre des audits.

Pour ce faire, la Cour a investi dans des logiciels et du matériel appropriés au cours des dernières années. En ce qui concerne les logiciels, des investissements ont été consentis dans des logiciels nouveaux et existants ainsi que dans des formations relatives à l'utilisation de ces logiciels. Par ailleurs, des ordinateurs performants ont été acquis pour être utilisés dans le cadre de l'analyse de données. Ces ordinateurs permettent d'analyser des bases de données volumineuses de manière efficace.

L'utilisation de données varie en fonction du type d'audit. En ce qui concerne les audits financiers, les contrôles sont réalisés chaque année selon un calendrier déterminé et au moyen des mêmes bases de données, à savoir celles relatives aux finances publiques. Cette situation permet notamment d'effectuer une série de contrôles et d'analyses automatiques. En outre, l'analyse de données offre des possibilités de contrôle raisonné: alors qu'auparavant, les contrôles étaient souvent réalisés sur des échantillons aléatoires de dossiers, l'analyse de

CHAPITRE 3

Article thématique : Mise en œuvre du plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes

données peut générer un échantillon ciblé ou, par exemple, une analyse de dossiers présentant des caractéristiques spécifiques ou certaines anomalies.

Pour ce qui est des audits thématiques, le thème est spécifique à chaque audit. Par conséquent, une base de données particulière est généralement interrogée au moyen de requêtes ciblées. Dans ce cas également, l'analyse de données permet d'analyser des bases de données volumineuses et de ne pas utiliser simplement un échantillon. Il est ainsi aisé de se prononcer sur l'ensemble de la politique et, par exemple, de calculer l'incidence financière totale d'une politique déterminée.

Outre le partage de connaissances en interne, la Cour des comptes mise aussi largement sur le partage de connaissances au niveau international. Dans ce cadre, la Cour approfondit ses connaissances sur de nouvelles techniques et méthodes utilisées à l'étranger. Elle a ainsi rejoint le groupe de travail sur les mégadonnées (*Working Group on Big Data*) de l'Intosai. Ce groupe de travail rassemble des spécialistes de données d'ISC du monde entier. Des connaissances formelles et informelles sont partagées et des informations sont échangées lors de réunions annuelles. Les membres du Datalab ont présenté leurs résultats à des ISC lors de certains congrès internationaux sur l'analyse de données. Le Datalab a également des contacts bilatéraux. Des informations ont ainsi été échangées ces dernières années avec les ISC des Pays-Bas, de Norvège, d'Autriche et la Cour des comptes européenne.

3.3 Conclusion

Pour assurer le plus grand niveau de guidance possible du fonctionnement, la Cour des comptes a opté pour une stratégie sobre comprenant un nombre limité d'objectifs. Son ambition de prendre des mesures concrètes, même dans un contexte social difficile, pour améliorer son fonctionnement et la qualité des audits grâce à une organisation du travail adaptée, un nouveau cadre normatif et une gestion des données ciblée, indique qu'elle est en bonne voie d'atteindre les objectifs de son plan stratégique 2020-2024 et de mettre ainsi en œuvre sa déclaration de mission.

Dans les prochains rapports annuels, la Cour continuera à suivre l'exécution de la stratégie 2020-2024.

CHAPITRE 4

Relations internationales

4.1 Collaboration à l'échelle européenne

4.1.1 *Collaboration avec la Cour des comptes européenne*

En 2020, la Cour des comptes européenne (CCE) a réalisé neuf audits en Belgique ; la Cour des comptes de Belgique a participé à cinq contrôles sur place en tant qu'observatrice.

Sept de ces audits s'inscrivent dans le cadre de la déclaration d'assurance – DAS (l'évaluation formelle de la Cour des comptes européenne concernant la fiabilité des comptes de l'UE ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes). Les audits réalisés en 2020 ont porté sur le Fonds européen de développement régional (Feder), l'utilisation d'eau durable dans l'agriculture et la coopération transfrontalière.

En outre, deux audits de la performance ont été entamés ; ils concernent, d'une part, l'intérêt de la sylviculture pour la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique et, d'autre part, le changement climatique et l'agriculture.

Enfin, deux demandes d'information ont été envoyées : une demande dans le cadre d'un audit de l'aide en provenance du fonds de cohésion de l'UE pour l'efficacité énergétique des entreprises et une autre demande dans le cadre d'une revue de la contribution européenne aux mesures de santé publique en réaction à la covid-19.

4.1.2 *Collaboration dans le cadre du comité de contact des institutions supérieures de contrôle (ISC) de l'Union européenne*

À côté de sa coopération avec la CCE pour les audits en Belgique, la Cour des comptes fait également partie du comité de contact des présidents des ISC de l'Union européenne et de la CCE. Cette structure de concertation permet aux ISC d'aborder des thèmes d'intérêt commun en collaboration avec la CCE. Les décisions du comité de contact sont préparées et mises en œuvre par les agents de liaison ainsi que des groupes de travail, des réseaux et des task forces qui s'occupent de thèmes de contrôle spécifiques.

En raison de la pandémie de coronavirus, le comité de contact ne s'est pas réuni. La réunion a été reportée au premier semestre 2021 et les agents de liaison n'ont échangé des informations que par courriel.

Des membres du personnel de la Cour des comptes ont participé activement aux réseaux concernant l'audit de la stratégie Europe 2020 et à la task force sur les normes comptables européennes pour le secteur public.

Stratégie Europe 2020

La stratégie Europe 2020 constituait le masterplan de l'Union européenne en vue d'une croissance intelligente, durable et inclusive au cours de la période 2010-2020. Cette stratégie devait permettre aux États membres d'atteindre des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. À cet effet, l'UE a adopté des objectifs dans cinq domaines : l'emploi, la recherche et le développement, le changement climatique et l'énergie, l'enseignement ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2009, le comité de contact a mis sur pied un réseau d'audit pour la stratégie Europe 2020 afin d'échanger des expériences et des connaissances quant à l'audit de thèmes liés à la stratégie Europe 2020. Le réseau a partagé des informations, effectué des évaluations comparatives, cartographié des données et organisé des séminaires.

Au terme de la période stratégique, le réseau a rédigé un rapport de synthèse qui donne une image globale des audits réalisés par les ISC de treize États membres de l'UE et la CCE. Entre 2010 et 2018, la Cour des comptes a réalisé treize audits concernant les cinq objectifs de la stratégie Europe 2020. En tant que membre du réseau d'audit, elle a notamment participé à des séminaires et a aussi collaboré au rapport de synthèse. Celui-ci contient les principales constatations et recommandations des audits suivants de la Cour : *Deuxième plan fédéral de lutte contre la pauvreté* (2015), *Égalité des chances dans l'enseignement fondamental ordinaire* (2017), *Efficacité énergétique dans les bâtiments publics flamands* (2018).

Normes comptables européennes pour le secteur public (European Public Sector Accounting Standards - EPSAS)

La task force sur les normes comptables européennes pour le secteur public a organisé un troisième séminaire consacré au rapportage financier dans le secteur public au sein de l'UE (Vienne, 20 février 2020), auquel un représentant de la Cour a participé. En 2020, la task force s'est principalement penchée sur les développements récents en matière de rapportage financier et de comptabilité sur base transactionnelle dans les pays représentés. Divers thèmes ont été abordés, en particulier le programme de travail 2020 concernant les IPSAS (*International Public Sector Accounting Standards*), l'avancement du projet EPSAS et les avantages de la comptabilité sur base transactionnelle pour la transparence budgétaire et la soutenabilité.

4.1.3 Contacts avec la Commission européenne

Après la mission d'établissement de faits (*fact-finding mission*) d'octobre 2019 dans le cadre du Semestre européen, un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'Union européenne, la Commission européenne a commenté le rapport 2020 pour la Belgique (*Country Report Belgium 2020*) et donné un retour d'informations au sujet de cette mission lors d'une réunion en ligne qui s'est déroulée le 4 juin 2020 avec des membres et des membres du personnel de la Cour.

4.2 Collaboration au sein d'organisations internationales d'institutions supérieures de contrôle

4.2.1 Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai)

L'Intosai est l'organisation mondiale des ISC. Elle édicte les normes d'audit internationales à appliquer par les ISC.

Le nouveau cadre des prises de position professionnelles de l'Intosai (*Intosai Framework of Professional Pronouncements*, IFPP) constitue depuis 2019 la référence internationale en matière de contrôle externe par les ISC. La Cour des comptes a confirmé sa volonté de se conformer au nouveau cadre le plus rapidement possible.

La Cour est un membre actif de la sous-commission des normes de contrôle interne depuis de nombreuses années. Dans ce cadre, des représentants de la Cour des comptes dirigent, de concert avec des collègues de l'ISC des Pays-Bas et sous la présidence de l'ISC de Pologne, un projet visant à développer une nouvelle prise de position professionnelle relative à l'utilisation du travail d'auditeurs internes par les ISC.



Des représentants de la Cour des comptes ont participé à la réunion plénière de la sous-commission des normes de contrôle interne de l'Intosai, qui s'est déroulée à Bucarest les 3 et 4 mars 2020.

Début 2020, la Cour est devenue membre du groupe de travail sur les mégadonnées (*Working Group on Big Data*). Au sein de ce groupe de travail, des informations et des idées sont échangées au sujet de l'utilisation de l'analyse de données par les ISC (voir aussi le [point 3.2.5](#) ci-dessus).

Des membres du personnel de la Cour ont participé à la réunion en ligne consacrée à l'*Audit technology innovation* (24 septembre 2020). Lors de cette réunion, un état des lieux des deux projets actuels du groupe de travail a été dressé : l'élaboration de directives techniques pour l'utilisation de l'analyse de données dans les audits et l'examen des techniques, méthodes, logiciels et matériels utilisés pour l'analyse de données par les ISC. En outre, treize projets en cours en matière d'analyse de données au sein d'ISC individuelles ont été abordés.

4.2.2 *Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (Eurosai)*

L'Eurosai est l'organisation européenne des institutions supérieures de contrôle et l'une des sept organisations régionales de l'Intosai.

La Cour des comptes est impliquée dans l'exécution du plan stratégique 2017-2023 de l'Eurosai et, plus particulièrement, dans le groupe de projet visant à suivre la mise en œuvre des recommandations d'audit des ISC. Le groupe de projet se compose de représentants des ISC d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, de Lituanie et des Pays-Bas. La Cour des comptes en assure la direction. Dans le cadre de ce projet, des informations ont été rassemblées au moyen d'une enquête portant sur les différents systèmes utilisés par les membres de l'Eurosai pour suivre la mise en œuvre de leurs recommandations d'audit. Les résultats provisoires ont été présentés lors d'une conférence en ligne conjointe de l'Eurosai et de l'Olacefs sur la covid-19 (*The COVID 19 pandemic: a unique opportunity for Supreme Audit Institutions to highlight the impact of their work*, 9-11 septembre 2020) et d'une réunion en ligne de l'objectif stratégique 1 de l'Eurosai (3 décembre 2020). Les résultats de l'enquête sont décrits dans le rapport, qui contient différentes bonnes pratiques déduites au niveau des procédures de suivi provenant de la recherche scientifique, complétées par des exemples pratiques intéressants des ISC.

La covid-19 a eu une incidence mondiale et toutes les ISC ont cherché une manière d'aborder cette situation. Il arrive rarement qu'autant d'ISC planifient au même moment des audits portant sur le même thème. Dans ce contexte, il est opportun que les ISC apprennent les unes des autres en partageant des informations, même si elles peuvent décider d'aborder la pandémie d'une manière différente en fonction de leurs priorités et de leurs mandats. Le groupe de projet relatif à l'audit sur la réaction face à la pandémie mondiale de covid-19 (*Auditing the Response to the COVID-19 Global Pandemic*) de l'Eurosai, dont la Cour est membre, constitue un forum adéquat à cet effet. Un membre de la Cour a constitué une liste de la littérature pour le groupe de projet afin de choisir et de réaliser un audit sur la covid-19. La littérature spécialisée énumérée porte tant sur la recherche scientifique que sur les sources d'informations au sein des ISC. Le flux de travail concernant la protection de l'économie vise à rechercher plus spécifiquement les tendances communes dans la manière dont les gouvernements nationaux ont protégé leurs économies au cours de la pandémie. Il vise aussi à partager des informations concernant les thèmes, projets et méthodes d'audit ainsi que des bonnes pratiques. Lors d'une des réunions (14 décembre 2020), un membre du personnel de la Cour a présenté le cadre de

l'audit *Mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers durant la crise du coronavirus – mesures prises par le pouvoir fédéral et les autorités régionales*. L'accent a été mis sur les objectifs de l'audit, sa portée, les questions d'audit et la méthode appliquée.

Lors d'un séminaire en ligne consacré à l'énergie durable dans le cadre du groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'Eurosai (7 et 8 avril 2020), un membre du personnel de la Cour des comptes a présenté l'audit *Précarité énergétique : évaluation des instruments stratégiques flamands*. Outre les présentations d'audits par les ISC participantes, les participants ont eu l'occasion d'entendre les points de vue d'experts de l'Université de Malte, de la Banque d'investissement européenne et du gestionnaire estonien de la transmission énergétique. En outre, des exposés thématiques/scientifiques ont été donnés par les orateurs principaux, des comptes-rendus interactifs ont été présentés et des échanges de vue ont été organisés en ligne sous la forme d'enquêtes.

Un membre du personnel de la Cour des comptes a pris part à la réunion plénière en ligne du groupe de travail sur l'audit d'environnement (28-30 septembre 2020). Cette réunion avait pour thème *La qualité de l'air et le trafic urbain – problèmes et solutions éventuelles dans le cadre des activités d'audit*. Différents orateurs invités ont donné des exposés sur la thème de la qualité de l'air et les ISC participantes ont présenté des audits sur cette thématique. Il a également été fait rapport sur les activités en cours et prévues du groupe de travail.

En 2020, la Cour a continué à participer activement au groupe de travail consacré aux systèmes d'information de l'Eurosai. Quatre activités centrales ont été organisées, auxquelles un représentant de la Cour a participé. Les modérateurs se sont réunis pour dresser un état des lieux des ateliers d'auto-évaluation pour les fonctions d'IT et d'audit IT au sein d'ISC (3-4 mars 2020, Berne). En juin, le nouveau président (ISC d'Estonie) a présenté un nouveau plan de travail pour les quatre prochaines années et a proposé de mettre sur pied un *Research and Training Hub* pour les membres du groupe de travail. Le président a également organisé en novembre un webinaire sur le développement des compétences IT et des aptitudes en matière d'audit IT (*EUROSAI ITWG e-Seminar « SAIs and the Digital Turn: Developing IT skills and IT audit capacity »*). La réunion plénière du groupe de travail s'est déroulée en ligne (12 novembre 2020).

4.2.3 Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ayant en commun l'usage du français (Aisccuf)

Le premier président de la Cour des comptes est le trésorier de l'Aisccuf et, en cette qualité, membre de l'organe exécutif de l'organisation.

L'Aisccuf a organisé un séminaire professionnel concernant la formulation et le suivi des recommandations d'audit (19-20 février 2020, Marrakech). Des représentants de 23 ISC, dont la Cour des comptes, y ont participé.

Avant le séminaire, une enquête a été réalisée sur la formulation et le suivi des recommandations. L'ISC de France a dressé un état des lieux des pratiques en matière de recommandations d'audit sur la base des réponses. L'analyse de ces réponses a révélé de nombreuses différences tant au niveau de la formulation des recommandations que de leur suivi.

Le séminaire s'est déroulé en trois parties. La première a porté sur la stratégie, les objectifs et la portée des recommandations. Les participants ont ensuite échangé des idées sur la méthode à appliquer pour formuler des recommandations efficaces. Enfin, des expériences ont été partagées sur la mise en œuvre des recommandations, leur suivi et leur utilisation par le parlement, les organismes contrôlés et la société en général.

Lors du séminaire, le représentant de la Cour a donné un aperçu de la manière dont les recommandations de la Cour sont suivies en Belgique. Il a aussi abordé l'avancement des travaux du groupe de projet de l'Eurosai consacré au suivi de la mise en œuvre des recommandations.

4.3 Audit externe d'organisations internationales

4.3.1 *Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (Occar)*

L'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (Occar) est une organisation intergouvernementale européenne, qui facilite la gestion commune de quatorze grands programmes d'armement, dont les principaux concernent les avions-cargos militaires (A400M), les frégates (Fremm) et les hélicoptères d'attaque (Tigre). La Belgique participe uniquement au programme A400M.

Le collège des commissaires aux comptes est chargé du contrôle externe des comptes annuels et doit remettre au comité de surveillance une opinion d'audit ainsi qu'un rapport détaillé des observations et recommandations d'audit. La Cour des comptes est représentée au sein du collège des commissaires aux comptes de l'Occar et participe directement au contrôle financier du programme A400M.

Un membre de la Cour et des membres du personnel de la Cour ont, en collaboration avec des auditeurs français, allemands et espagnols, contrôlé les comptes 2019 du programme A400M (Madrid, 12-13 février 2020 et Toulouse, 8-13 mars 2020). La mission de contrôle des comptes 2019 a notamment consisté à vérifier si les nouvelles conditions financières avaient été respectées à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau contrat A400M pour le soutien global.

4.3.2 Wassenaar Arrangement

La Cour des comptes a été désignée pour exercer la fonction d'auditeur externe des comptes 2019-2021 de l'organisation *The Wassenaar Arrangement on Export Controls for Conventional Arms and Dual-Use Goods and Technologies* (l'arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage). Cette organisation internationale a son siège à Vienne. Un membre de la Cour et des membres du personnel de la Cour ont réalisé une mission de contrôle portant sur les comptes 2019 (Vienne, 9-13 mars 2020).

4.4 Autres collaborations multilatérales et bilatérales

La Cour des comptes fait désormais partie du réseau d'experts informel en matière d'audit du transport européen (*European Transport Audit Expert Network*), qui regroupe une dizaine d'ISC européennes et la CCE, et a pour but d'échanger des expériences, des informations et des aperçus méthodologiques dans le cadre d'audits de la performance relatifs au transport. Ce réseau constitue un complément intéressant aux activités de monitoring interne de la Cour en vue de l'identification de nouveaux thèmes d'audit. En 2020, l'accent a été mis sur les chemins de fer. La Cour des comptes a présenté trois audits : la rénovation de la gare de Gand-Saint-Pierre, la mise en oeuvre et le financement du Réseau express régional (RER) et l'évaluation de l'exécution des contrats de gestion conclus avec la SNCB, Infrabel et la SNCB-Holding.

La Cour des comptes a accueilli plusieurs délégations étrangères, notamment des ISC de Roumanie et du Vietnam :



- Une délégation de l'ISC de Roumanie, d'administrations roumaines ainsi qu'un député roumain sont venus en visite d'étude autour du thème de l'audit de performance (Bruxelles, 28 janvier 2020). À cette occasion, trois rapports d'audit et le projet de l'Eurosai sur le suivi des recommandations d'audit ont été présentés et discutés.
- Une délégation de l'ISC du Vietnam dirigée par l'auditeur général est venue en visite à la Cour des comptes (Bruxelles, 26 février 2020). À cette occasion, des connaissances et expertises ont été échangées en matière d'audit de la performance et concernant l'utilisation des technologies de l'information dans l'audit (audit IT). Au sujet de ce dernier thème, la Cour des comptes a donné un exposé sur son implication dans le groupe de travail de l'Eurosai consacré à l'audit IT et le projet de l'Eurosai relatif à l'auto-évaluation de l'audit IT.

4.5 Affiliation à la Société européenne de l'évaluation (European Evaluation Society)

La *European Evaluation Society* (EES) est une association sans but lucratif qui existe depuis plus de vingt ans. L'EES entend stimuler l'évaluation dans le but ultime d'améliorer le bien-être des citoyens. À cet effet, elle vise à améliorer les connaissances en matière d'évaluation et à encourager les bonnes pratiques à cet égard.

Les conférences de l'EES offrent l'opportunité d'examiner l'évaluation sous différents angles, souvent inspirés de l'actualité. L'un des derniers webinaires a porté sur *Transforming Evaluation: Evaluation for the Good Anthropocene* (17 décembre 2020) et a mis en exergue l'importance, lors de l'évaluation d'une action, de tenir compte de son incidence sur le climat, l'environnement et la santé.

La Cour des comptes est devenue membre de l'EES pour rejoindre une communauté de connaissances susceptible de l'aider, via l'évaluation des mesures stratégiques, à se faire une meilleure idée des risques sociétaux actuels et de soutenir une vision à long terme sur l'intérêt général. Cette affiliation s'inscrit dans le plan stratégique 2020-2024, qui tient à améliorer la plus-value sociétale de la Cour des comptes par des audits de qualité.

CHAPITRE 5

Activités externes

Le rapport annuel 2020 rend compte aussi des activités externes de la Cour des comptes. Elles concernent essentiellement la participation active de ses collaborateurs aux journées d'étude ou colloques organisés par des instances ou instituts de formation externes ou par la Cour des comptes même, en collaboration avec une instance externe ou non.

5.1 Exposés

En 2020, des collaborateurs de la Cour des comptes ont donné des exposés auprès d'universités et d'établissements d'enseignement :

- sur le thème *Toepassing van het begrip administratieve overheid* à la faculté de droit de la KULeuven (19, 21 et 22 mars 2020) ;
- au cours de fédéralisme et collectivités locales dans le cadre du certificat universitaire en finances publiques de l'UCLouvain (4 mai 2020) ;
- au cours *Vergelijkend, internationaal en Europees handelsrecht* à l'Université d'Anvers (premier semestre 2020) ;
- au cours de finances publiques de l'État fédéral et des entités fédérées dans le cadre de la formation master en gestion publique de la Haute-École de la Province de Liège (HEPL) (septembre - décembre 2020) ;
- au cours de comptabilité et finances publiques dans le cadre de la formation de master en administration publique de l'UCLouvain-Mons (septembre - décembre 2020) ;
- lors de la formation *Evaluatiedesign, indicatoren, ex ante evaluatie, ex post evaluatie (Leertraject Beleidsevaluatie)* de l'Institut voor de Overheid de la KULeuven (9 et 16 octobre 2020 ; 13, 20 et 27 novembre 2020) ;
- au sujet de la Cour des comptes et de l'audit thématique *Dispenses de versement de précompte professionnel* au cours d'évaluation des politiques publiques dans le cadre de la formation de master 2 en administration publique et GRH de l'UCLouvain – Institut de sciences politiques Louvain-Europe (25 novembre 2020).

Un représentant de la Cour des comptes a participé à un webinaire sur le thème *covid-19, après le 1^{er} confinement, dans quelles conditions s'organise le retour du personnel sur son lieu de travail?* organisé par Abilways (15 mai 2020). Un autre représentant de la Cour a donné une présentation sur l'incidence de la crise du coronavirus sur le fonctionnement de la Cour des comptes dans le cadre de l'événement « *Exactly for Women - catch up* » organisé par Klaw Brussels (17 novembre 2020).

Des collaborateurs de la Cour des comptes ont en outre donné des exposés :

- sur le rapport de la Cour des comptes relatif aux pouvoirs organisateurs dans l'enseignement obligatoire auprès de l'Onderwijsvereniging van Steden en Gemeenten (OVSG) (14 janvier 2020) ;
- lors d'une journée de rencontre avec le Christelijke Onderwijzersverbond organisée à la Cour des comptes (6 février 2020) ;

- sur l'audit *Objectifs de développement durable - Programme 2030 de l'ONU : mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (preparedness review)* auprès du Conseil fédéral du développement durable (21 septembre 2020) et lors du webinaire *Monitoring progress for the SDG's* organisé par CIFAL Flanders (19 novembre 2020).
- sur le contrôle des marchés publics lors d'un atelier organisé par la Cour des comptes (23 septembre et 14 octobre 2020).
- sur l'audit *Sustainable Development Goals (SDG) preparedness review* lors du webinaire *Hoe voert België de SDG's uit?* organisé par le Conseil fédéral du développement durable (21 septembre 2020) et du webinaire *Monitoring progress for the SDG's* organisé par CIFAL Flanders (19 novembre 2020).

5.2 Contribution en qualité d'expert

En 2020, des représentants de la Cour des comptes ont contribué en qualité d'experts aux formations et événements suivants :

- le séminaire en ligne *Dag begeleiders basisonderwijs. Van pixel tot foto* organisé par le Katholiek Onderwijs Vlaanderen (19 mai 2020) ;
- le *Vlaams-Nederlandse online expertenseminarie inzake de grondwettelijke vrijheid van onderwijs (artikel 23 van de Nederlandse Grondwet)* (2 septembre 2020) ;
- le groupe d'experts *Blauwdruk van een Vlaamse Uitgavennorm* auprès du ministère flamand des Finances et du Budget (septembre-octobre 2020) ;
- le groupe de travail *Leesbaarheid van de begroting* auprès du Parlement flamand (14 octobre 2020) ;
- la journée d'étude en ligne organisée par le Vlaams Forum voor onderwijsonderzoek (22 octobre 2020) ;
- l'atelier *Comment préparer un futur rapportage de la Belgique sur la mise en œuvre des SDG ?* organisé par le SDG Forum Belgium (29 octobre 2020) ;
- le groupe de travail sur la comptabilisation des recettes fiscales auprès du SPF Finances (mars - décembre 2020) ;
- une table ronde sur le recours aux experts lors de la journée d'étude en ligne *Naar een versterking van het Vlaamse gelijkekansenederwijsbeleid* organisée par le Steunpunt Onderwijsonderzoek (8 décembre 2020) ;
- le groupe de pilotage *Single Audit* auprès du département des Finances et du Budget des pouvoirs publics flamands (concertation périodique) ;
- la Vlaamse Adviescommissie Boekhoudkundige Normen (concertation périodique) ;
- le Conseil du trésor de la Communauté française (2020) ;
- le Comité d'audit de la province de Hainaut (2020) ;
- le Comité d'audit de la province de Namur (2020).

5.3 Contribution à des publications

Un collaborateur de la Cour des comptes coédite la *Chronique des marchés publics*¹⁰. Il est également le (co)auteur de deux autres livres¹¹ et de sept articles sur le droit relatif aux marchés publics¹².

L'aperçu de la législation et de la réglementation européenne et belge en matière de marchés publics¹³, publiées en 2019, est l'œuvre d'autres collaborateurs de la Cour des comptes.

Un collaborateur de la Cour est l'auteur d'un article sur l'utilisation des données dans le cadre des audits¹⁴ publié dans l'*International Journal of Government Auditing*.

Des collaborateurs de la Cour ont également rédigé des articles en matière de pensions¹⁵.

-
- 10 C. De Koninck, P. Flamey, P. Thiel & B. Wathélet (dir.), *Chronique des marchés publics*, Bruxelles, EBP Publishers, 2020, www.ebp.be, 1.353 p.
- 11 P. Flamey & C. De Koninck, *Marchés Publics Jurisprudence 2019*, Malines, Wolters Kluwer, 2020, 271 p. ; C. De Koninck & P. Flamey, *Geannoteerd Wetboek Overheidsopdrachten en Concessieovereenkomsten*, Larcier, 2020, 440 p.
- 12 C. De Koninck, « Chronique de jurisprudence 2019 de la Cour de justice en matière de marchés publics », *Chronique des marchés publics*, p. 173-190 ; P. Flamey, G. Declercq et C. De Koninck, « Kroniek rechtspraak overheidsopdrachten Raad van State 2019 », *Chronique des marchés publics*, p. 269-362 ; P. Flamey & C. De Koninck, « Overzicht van in 2019 gepubliceerde rechtsleer. Aperçu de la doctrine publié en 2019 », *Chronique des marchés publics*, p. 1215-1226, Bruxelles, EBP Publishers, 2020, www.ebp.be ; C. De Koninck, « De mogelijkheid tot uitsluiting van een deelnemer die tijdens de plaatsingsprocedure betrokken is in een lopende gerechtelijke procedure: het Hof van Justitie brengt verdere verduidelijking » (note sous CdJ 19 juin 2019, Meca, C-41/18), *Rechtskundig Weekblad 2019-2020*, p. 1056-1065 ; C. De Koninck, « COVID-19 en de overheidsopdrachten », *Rechtskundig Weekblad 2019-2020*, p. 1447 ; C. De Koninck, « De absolute nietigheid van met miskenning van de mededinging gesloten overheidsopdrachtenovereenkomsten – Een status quaestionis » (note sous trib. Bruxelles 20 avril 2020), *Tijdschrift voor Aannemingsrecht 2020/3*, p. 270-298 ; C. De Koninck, « De 10 % forfaitaire schadevergoedingsregel op het inschrijvingsbedrag van de gelaedeerde inschrijver kan niet worden uitgebreid tot het bedrag van de eventuele verlenging(en) van de opdracht » (note sous Cass. (première chambre) 12 mars 2020, Région flamande c./ VDC Aannemingen (n° C.19.0144), *Tijdschrift voor Bouwrecht en Onroerend Goed 2020/4*, p. 351-353.
- 13 L. De Smet & F. De Cooman, « Overzicht van de in 2019 gepubliceerde Europese en Belgische wet- en regelgeving relevant voor het overheidsopdrachtenrecht », *Jaarboek Overheidsopdrachten 2019-2020*, p. 81-109 ; S. Monjardez et S. Wauthier, « Aperçu de la législation et de la réglementation européenne et belge en matière de marchés publics, publiées en 2019 », *Chronique des marchés publics, 2019-2020*, p. 111-142, Bruxelles, EBP Publishers, 2020, www.ebp.be.
- 14 K. Van der Bracht, « Data, Auditing & Strategy: Unlocking Knowledge in Capitalizing on Opportunities, Addressing Challenges », *International Journal of Government Auditing (INTOSAI)*, Winter 2020 - Vol. 47, No. 1, p10-11.
- 15 D. Piron & B. Vanderclausen, « Le financement des pensions des agents publics locaux », *Courrier hebdomadaire n° 2450-2451*, 2020, 64 p., Centre de recherche et d'information socio-politique (Crisp) ; D. Piron & B. Vanderclausen, « Les aspects interrégionaux et bruxellois de l'incitant fédéral en vue de la constitution d'une pension complémentaire à destination des agents contractuels locaux », *Trait d'union n° 121*, 2020, p. 12-18, Association Ville & Communes de Bruxelles (Brulocalis).



ANNEXES

Annexe 1 – Budget 2020 de la Cour des comptes

Budget des recettes 2020 ajusté (en milliers d'euros)

Code		Budget
Recettes courantes		
1	Produits financiers	3,00
2	Recettes propres	135,00
3	Recettes diverses et accidentelles	20,00
4	Rémunérations des commissaires auprès des entreprises publiques autonomes	525,00
	<i>Total des recettes courantes</i>	<i>683,00</i>
Recettes de capital		
4	Recettes diverses et accidentelles	0,00
	<i>Total des recettes de capital</i>	<i>0,00</i>
Recettes en provenance de transferts		
5	Dotation	50.625,00
	<i>Total des recettes en provenance de transferts</i>	<i>50.625,00</i>
Total général		51.308,00

ANNEXES

Budget des dépenses 2020 ajusté (en milliers d'euros)

Code		Budget
Dépenses courantes		
A	Membres de la Cour	2.483,60
B	Personnel	48.775,00
D	Documentation	154,00
E	Bâtiments	2.687,00
G	Équipement et entretien	54,80
H	Articles de consommation courante	84,00
I	Poste – Télécom	70,00
J	Informatique et bureautique	1.047,70
L	Relations extérieures	135,10
M	Parc automobile	19,80
N	Dépenses imprévisibles	2,00
O	Collaborateurs externes	240,00
Q	Organisations internationales	10,20
U	Missions spécifiques	0,00
V	Frais financiers	3,00
	<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>55.766,20</i>
Dépenses de capital		
EE	Bâtiments	93,00
GG	Équipement et entretien	75,00
JJ	Informatique et bureautique	700,00
MM	Parc automobile	45,00
	<i>Total des dépenses de capital</i>	<i>913,00</i>
Dépenses de transferts		
	Dépenses de transferts	0,00
	<i>Total des dépenses de transferts</i>	<i>0,00</i>
Total général		56.679,20

Annexe 2 – Compte 2019 de la Cour des comptes

1 Compte d'exécution des recettes 2019 (en milliers d'euros)

Code		Estimations ajustées	Recettes réalisées
Recettes courantes			
1	Produits financiers	0,00	2,35
2	Recettes propres	120,00	120,00
3	Recettes diverses et accidentelles	20,00	10,97
4	Rémunérations des commissaires auprès des entreprises publiques autonomes	699,10	515,14
	<i>Total des recettes courantes</i>	<i>839,10</i>	<i>648,46</i>
Recettes de capital			
4	Recettes diverses et accidentelles	0,00	2,57
	<i>Total des recettes de capital</i>	<i>0,00</i>	<i>2,57</i>
Recettes en provenance de transferts			
5	Dotation	49.656,00	49.656,00
	<i>Total des recettes en provenance de transferts</i>	<i>49.656,00</i>	<i>49.656,00</i>
	Total général	50.495,10	50.307,03

ANNEXES

2 Compte d'exécution des dépenses 2019 (en milliers d'euros)

Code		Budget ajusté	Dépenses imputées
Dépenses courantes			
A	Membres de la Cour	2.666,70	2.394,69
B	Personnel	48.423,90	44.101,02
D	Documentation	154,00	171,24
E	Bâtiments	2.763,50	2.361,11
G	Équipement et entretien	54,60	19,34
H	Articles de consommation courante	99,00	64,81
I	Poste – Télécom	90,20	76,53
J	Informatique et bureautique	904,00	683,93
L	Relations extérieures	158,10	110,70
M	Parc automobile	20,50	14,85
N	Dépenses imprévisibles	3,00	0,43
O	Collaborateurs externes	345,00	177,15
Q	Organisations internationales	10,20	4,93
U	Missions spécifiques	0,00	0,00
	<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>55.692,70</i>	<i>50.180,73</i>
Dépenses de capital			
EE	Bâtiments	93,00	7,55
GG	Équipement et entretien	75,00	37,81
JJ	Informatique et bureautique	491,00	310,15
MM	Parc automobile	45,00	0,00
	<i>Total des dépenses de capital</i>	<i>704,00</i>	<i>355,51</i>
Dépenses de transferts			
	Dépenses de transferts	0,00	0,00
	<i>Total des dépenses de transferts</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total général		56.396,70	50.536,24

3 Compte annuel 2019

Bilan au 31/12/2019 (en milliers d'euros)	
Actif	
<i>Immobilisations incorporelles</i>	308,23
<i>Immobilisations corporelles</i>	1.142,19
Total des immobilisations	1.450,42
Actifs circulants	19.965,99
Total de l'actif	21.416,41
Passif	
Capitaux propres	14.192,99
Dettes	7.223,42
Total du passif	21.416,41

Compte de récapitulation des résultats économiques et affectation du solde global 2019 (en milliers d'euros)			
Total des charges courantes	53.454,06	Total des produits courants	50.304,46
Total des opérations de capital en matière de charges	0,32	Total des opérations de capital en matière de produits	2,64
Sous-total	53.454,38	Sous-total	50.307,10
		Perte de l'exercice	3.147,28
		Reprises sur fonds propres réservés	229,21
		Réduction de l'actif net	2.198,07

Annexe 2019 (en milliers d'euros)	
Dotations demandées pour 2020	50.625,00
Indemnité de la Région wallonne	120,00
Encours des engagements 2019 à liquider à la charge du budget 2020	231,03
Montant cumulé de la partie contestée de l'indemnité d'occupation depuis 2013	1.598,58

ANNEXES

Annexe 3 – Missions de commissaire aux comptes des membres de la Cour des comptes en 2020

Entreprise publique	Membre(s) de la Cour des comptes	Fondement légal	Rémunérations annuelles brutes en euros
Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares)	Florence Thys	Décret du 09.01.2003, art. 45	-
Agence pour le commerce extérieur (ACE)	Hilde François	Loi du 18.12.2002, annexe II, art. 13 (accord de coopération du 24.05.2002)	2.349,56
Apetra	Hilde François	Loi du 26.01.2006, art. 37 et 39bis, § 2	7.556,83
Astrid	Florence Thys	Loi du 08.06.1998, art. 18	4.375,00
Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO)	Vital Put	Loi du 03.11.2001, art. 5bis	-
B Parking	Michel de Fays ⁽¹⁾ Dominique Guide ⁽¹⁾ Rudi Moens	Loi du 21.03.1991, art. 25	1.006,73 ⁽¹⁾ 1.006,73 ⁽¹⁾ 2.013,46
bpost	Hilde François Philippe Roland	Loi du 21.03.1991, art. 25	37.102,46 ⁽²⁾ 40.351,04
Chantier de créosotage Bruxelles	Pierre Rion Walter Schroons	Loi du 21.03.1991, art. 25	3.020,19 3.020,19
De Leeuwe II	Jan Debucquoy Pierre Rion	Loi du 21.03.1991, art. 25	-
Enabel	Franz Wascotte ⁽¹⁾ Walter Schroons ⁽¹⁾	Loi du 23.11.2017, art. 40	12.500,00 ⁽¹⁾ 2.500,00 ⁽¹⁾
Eurogare	Alain Bolly Hilde François	Loi du 21.03.1991, art. 25	3.020,19 3.020,19
Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW)	Alain Bolly	Code wallon du logement du 29.10.1998, art. 185bis	8.500,00
Fonds Écureuil de la Communauté française	Alain Bolly	Décrets du 20.06.2002 et du 09.01.2003	15.592,28
Hasselt Stationsomgeving	Vital Put Franz Wascotte	Loi du 21.03.1991, art. 25	- -
HR Rail	Walter Schroons	Arrêté royal du 11.12.2013, art. 55	15.277,56
Infrabel	Michel de Fays ⁽¹⁾ Rudi Moens Pierre Rion ⁽¹⁾	Loi du 21.03.1991, art. 25	13.384,50 ⁽¹⁾ 26.769,00 13.384,50 ⁽¹⁾

ANNEXES

Entreprise publique	Membre(s) de la Cour des comptes	Fondement légal	Rémunérations annuelles brutes en euros
Institut de la formation en cours de carrière (IFC) – Communauté française	Florence Thys	Décret du 09.01.2003	-
Loterie nationale	Jan Debucquoy	Lois du 22.07.1991 et du 19.04.2002, art. 20	18.125,82
SNCB	Michel de Fays ⁽¹⁾ Rudi Moens Pierre Rion ⁽¹⁾	Loi du 21.03.1991, art. 25	16.009,18 ⁽¹⁾ 32.018,35 16.009,19 ⁽¹⁾
Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – Communauté française	Pierre Rion	Décret du 09.01.2003	12.127,33
Palais des beaux-arts	Vital Put Pierre Rion	Loi du 07.05.1999, art. 15	5.000,00 5.000,00
Proximus	Jan Debucquoy Pierre Rion	Loi du 21.03.1991, art. 25	31.747,01 2.273,73 ⁽²⁾
Publifer	Alain Bolly Hilde François	Loi du 21.03.1991, art. 25	2.516,83 2.516,83
Radio-télévision belge de la Communauté française (RTBF)	Franz Wascotte	Décrets du 14.07.1997 et du 09.01.2003	23.479,12 ⁽¹⁾
Railtour	Michel de Fays Dominique Guide ⁽¹⁾ Rudi Moens	Loi du 21.03.1991, art. 25	755,05 ⁽¹⁾ 755,05 ⁽¹⁾ 1.510,10
Schelde LandschapsPark	Vital Put Franz Wascotte	Loi du 21.03.1991, art. 25	- -
Skeyes	Hilde François Philippe Roland	Loi du 21.03.1991, art. 25	16.729,17 16.729,17
Société publique de gestion de l'eau (SPGE) – Région wallonne	Alain Bolly	Code de l'eau coordonné du 03.03.2005, art. D 331	9.628,31
Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (Sofico)	Philippe Roland	Décret du 10.03.1994, art. 10	8.500,00
Société wallonne des eaux (SWDE)	Pierre Rion	Code de l'eau coordonné du 03.03.2005, art. D 379	9.200,00
Société wallonne du crédit social (SWCS)	Alain Bolly	Code wallon du logement du 29.10.1998, art. 175.15	-
Société wallonne du logement (SWL)	Franz Wascotte	Code wallon du logement du 29.10.1998, art. 116	-
SPV 162	Alain Bolly Walter Schroons	Loi du 21.03.1991, art. 25	1.006,73 1.006,73

ANNEXES

Entreprise publique	Membre(s) de la Cour des comptes	Fondement légal	Rémunérations annuelles brutes en euros
SPV Brussels Port	Alain Bolly Walter Schroons	Loi du 21.03.1991, art. 25	1.006,73 1.006,73
SPV Zwankendamme	Alain Bolly Walter Schroons	Loi du 21.03.1991, art. 25	1.510,10 1.510,10
TUC Rail	Olivier Hubert ⁽¹⁾ Walter Schroons Franz Wascotte ⁽¹⁾	Loi du 21.03.1991, art. 25	1.006,73 ⁽¹⁾ 6.040,39 5.033,66 ⁽¹⁾
Woodproject	Pierre Rion Walter Schroons	Loi du 21.03.1991, art. 25	1.510,10 1.510,10
Ypto	Hilde François Philippe Roland	Loi du 21.03.1991, art. 25	3.523,56 3.523,56

- (1) Ces montants correspondent à une proportion des rétributions annuelles pour l'exercice d'un mandat calculée au prorata de la durée prestée. Elle recouvre les montants alloués à Messieurs de Fays ou Wascotte avant leur mise à la retraite, ainsi que les montants alloués à leur remplaçant pour la reprise du mandat en 2020.
- (2) Ces montants sont les montants effectifs après application du plafonnement des rémunérations dont les modalités ont été arrêtées par l'assemblée générale du 2 juin 2018, sur la base des propositions adoptées par la sous-commission Cour des comptes de la Chambre des représentants en séance du 4 octobre 2017.

Annexe 4 – Droit de regard et d'information individuel

Chambre des représentants		
07.01.2020	Marco Van Hees	Comptes de la Donation royale
22.01.2020	Evita Willaert et Gilles Vanden Burre	Données budgétaires et financières du contrat conclu entre le Service fédéral des pensions et bpost – contrôle des conditions de séjour en ce qui concerne la Grapa
25.05.2020	Michael Freilich	Contrat-cadre relatif à la fourniture de masques buccaux réutilisables
16.06.2020	Kathleen Depoorter	Dépenses entre le 1/12/2019 et le 15/6/2020 pour l'acquisition de masques buccaux et de matériel de test, dépenses concernant le laboratoire clinique et épidémiologique de la KULeuven et dépenses relatives aux consultants
17.06.2020	Catherine Fonck	Missions de consultance concernant la crise sanitaire de la covid-19 effectuées entre le 15/02/2020 et le 15/06/2020
29.09.2020	Catherine Fonck	Missions de consultance concernant la crise sanitaire de la covid-19 effectuées entre le 15/06/2020 et le 30/09/2020
25.11.2020	Sander Loones	Informations relatives au contrôle budgétaire 2021
08.12.2020	Sander Loones	Mesures relatives à la fiscalité des ménages dans le projet de loi-programme (Doc. parl., Chambre, DOC 55 1662/001)
Parlement flamand		
28.10.2020	Elisabeth Meuleman	Rapport d'audit de la Cour des comptes : Audit de soutien – marché public VRT 2018

Annexe 5 – Présentation des principaux audits de 2020¹⁶

Nom de l'audit	Objet de l'audit - constatations
Organismes du secteur nucléaire de l'État – Maîtrise des risques de gouvernance	<p>La Cour des comptes a examiné si l'action des organismes est guidée par les orientations stratégiques de l'État et si des outils de gestion permettent à l'État d'assurer un contrôle et un encadrement efficaces. Elle a également évalué les mécanismes mis en place afin de maîtriser les risques de gouvernance.</p> <p>La Cour des comptes a formulé des recommandations au législateur et au gouvernement pour renforcer le contrôle et à l'égard des conseils d'administration des organismes pour améliorer les mécanismes de gouvernance.</p>
Pensions complémentaires – Efficience de la politique publique d'incitants sociaux et fiscaux	<p>Le constat principal de la Cour est que la politique publique actuelle en matière de pensions complémentaires aboutit à une situation inéquitable et qu'elle n'atteint pas son objectif. Par ailleurs, la politique publique offre de larges possibilités d'optimiser la charge fiscale et sociale qui a une incidence importante pour les finances publiques. En outre, les mécanismes régulateurs de cette politique ne sont pas appliqués efficacement. La Cour souligne enfin le manque d'unité dans la gestion des données sur les pensions complémentaires.</p>
Office des étrangers : traitement des demandes de regroupement familial	<p>La Cour des comptes a examiné le cadre normatif du regroupement familial, la maîtrise de ce processus et la collaboration entre l'Office des étrangers et ses partenaires externes. En 2018, 43 % des demandes de visa pour long séjour en Belgique étaient motivées par le regroupement familial. La Cour a relevé que le cadre normatif devait encore être complété, notamment en mettant en œuvre l'obligation pour les étrangers de déclarer qu'ils comprennent les valeurs et les normes fondamentales de la société et qu'ils agiront en conformité avec celles-ci.</p> <p>L'Office des étrangers n'est actuellement pas en mesure de traiter toutes les demandes dans les délais légaux. Des visas et des autorisations de séjour sont donc délivrés d'office, en raison du dépassement de ces délais. De même, les demandes de renouvellement de séjour pour les regroupants belges et européens ne sont plus examinées, faute de ressources suffisantes. Enfin, la collaboration avec les partenaires externes pourrait être améliorée.</p>
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes – Gouvernance et octroi de subsides 177 ^e Cahier de la Cour des comptes, partie I	<p>Pour remédier aux problèmes de quorum pour les délibérations et votes au conseil d'administration, la Cour a formulé des recommandations pour garantir une meilleure gouvernance de l'Institut. Elle a par ailleurs examiné les subventions qu'il a accordées ces dernières années. Elle recommande que les associations subventionnées présentent leur budget et leur plan d'action avant que le montant de leur subvention soit inscrit au budget de l'Institut et approuvé par le ministre de tutelle.</p>

¹⁶ Tous les rapports sont disponibles sur www.courdescomptes.be.

Nom de l'audit	Objet de l'audit - constatations
<p>FIF-FSI SA : comptes 2016-2019</p> <p>177^e Cahier de la Cour des comptes, partie I</p>	<p>Jusqu'en 2018, les immobilisations financières et les terrains du FIF-FSI SA n'ont pas été réévalués chaque année, en méconnaissance des dispositions du code des sociétés. En 2019, la société a mis en concordance ses règles d'évaluation et de comptabilisation avec le référentiel comptable applicable. Par contre, elle n'a pas adapté en conséquence les valeurs de ses actifs dans les comptes établis en application de la loi du 22 mai 2003. La décision de l'assemblée générale du 6 mai 2019 de ne distribuer, comme les années précédentes, aucun dividende à son actionnaire unique, la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI), a une incidence indirecte sur le budget de l'État. La Cour des comptes recommande dès lors de diminuer les moyens financiers du FIF-FSI SA en distribuant des dividendes ou en réduisant son capital. Vu l'importance des fonds publics gérés par le FIF et afin de garantir un contrôle externe indépendant, une collaboration et un transfert d'informations efficaces, la Cour recommande que les observateurs (ou commissaires) du gouvernement ne soient plus désignés par l'assemblée générale du FIF, mais par les ministres des Finances et du Budget.</p>
<p>SFP : paiement et comptabilisation des pensions</p> <p>177^e Cahier de la Cour des comptes, partie II – Cahier 2020 relatif à la sécurité sociale</p>	<p>L'audit de la Cour a montré que les mesures de contrôle interne présentent plusieurs faiblesses. L'environnement de contrôle se caractérise par l'absence d'objectifs opérationnels permanents et d'indicateurs spécifiques pour encadrer le processus de paiement et garantir sa qualité. Une politique de sécurité informatique clairement définie fait aussi défaut. La Cour a recommandé au SFP de recenser et de décrire ses mesures de contrôle du processus, de les évaluer au moyen d'une analyse de risques et d'en réaliser un pilotage centralisé.</p>
<p>Numérisation des collections des établissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique – suivi</p> <p>177^e Cahier de la Cour des comptes, partie III – Volume I – commentaires</p>	<p>En 2018, la Cour des comptes a audité la numérisation du patrimoine scientifique et culturel des établissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique. En juillet 2020, la Cour a examiné les suites données à ses recommandations de 2018. Ces dernières ont, en général, été prises en compte. Toutes n'ont toutefois pas été pleinement mises en œuvre. C'est notamment le cas pour l'inventorisation exhaustive du patrimoine, l'élargissement de l'encadrement de Belspo à la qualité de la numérisation et aux projets de numérisation réalisés en dehors du programme principal Digit ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie globale pour valoriser le patrimoine numérisé.</p>

ANNEXES

Nom de l'audit	Objet de l'audit - constatations
<p>Recettes non fiscales du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale</p> <p>177^e Cahier de la Cour des comptes, partie III – Volume I – commentaires</p>	<p>La gestion des recettes non fiscales au SPF manque d'organisation. La Cour recommande dès lors de formaliser par écrit les procédures ainsi que la désignation des acteurs. Elle recommande également de renforcer le contrôle interne et de veiller à la séparation des fonctions. Hors le cas particulier des amendes administratives, elle préconise de regrouper les comptables dans un service unique, tandis que les ordonnateurs resteraient dans leurs services opérationnels respectifs. Une meilleure collaboration est nécessaire, avec le Comptable fédéral en matière de pilotage des recettes non fiscales, ainsi qu'avec PersoPoint pour les recettes et les dépenses liées aux rémunérations des commissaires du gouvernement.</p>
<p>Inventorisation et comptabilisation des stocks de la Défense – audit de suivi</p> <p>177^e Cahier de la Cour des comptes, partie III – Volume I – commentaires</p>	<p>À l'issue de son audit précédent, la Cour des comptes avait conclu que la comptabilisation des stocks et des immobilisations ne donnait pas une image conforme et fidèle de la situation patrimoniale de la Défense.</p> <p>Dans son audit de suivi, elle réitère et complète ses observations et recommandations précédentes.</p> <p>Elle invite donc la Défense à mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser son plan d'action Roadmap Cert2020 en vue de l'amélioration structurelle des opérations d'inventorisation et de comptabilisation de son patrimoine</p>
<p>Mise en oeuvre de la loi du 22 mai 2003 au SPF Justice</p> <p>177^e Cahier de la Cour des comptes, partie III – Volume I – commentaires</p>	<p>Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 22 mai 2003 au SPF Justice, la Cour des comptes a constaté des retards importants dans la mise en œuvre de la nouvelle comptabilité publique et des dysfonctionnements dans la gestion comptable.</p> <p>Des progrès et des améliorations ont été réalisés par le SPF, en particulier depuis 2019, grâce à la création d'une cellule Comptabilité au service Budget et Contrôle de gestion.</p>
<p>Détermination et gestion des pensions du personnel statutaire des chemins de fer</p>	<p>La Cour des comptes a examiné si HR-Rail déclare correctement les données de carrière du personnel des chemins de fer au Service fédéral des pensions (SFP) et si le service des pensions détermine et gère correctement les pensions à partir de ces données. Globalement, HR-Rail maîtrise bien les aspects liés à la gestion des pensions du personnel et le SFP a intégré correctement la réglementation spécifique dans le calcul des pensions.</p>
<p>Audit RH du War Heritage Institute</p>	<p>La Cour des comptes a examiné la politique de personnel et la gestion du personnel du War Heritage Institute (WHI), créé en 2017 dans le cadre du <i>redesign</i> de l'administration fédérale à la suite de la fusion de quatre organismes existants. La Cour a constaté que, trois ans après la création du WHI, plusieurs manquements sont encore présents d'un point de vue juridique, ce qui complique la mise en œuvre d'une politique de personnel cohérente et adéquate.</p>

Nom de l'audit	Objet de l'audit - constatations
Rénovation de la gare de Gand-Saint-Pierre – Retards et dépassements de budget	<p>La Cour des comptes a constaté que le retard et le coût supplémentaire de la première phase de la rénovation (voies 12 à 8) s'expliquent principalement par le remaniement des phases d'exécution des travaux pour garantir la sécurité des voyageurs et la ponctualité des trains pendant la rénovation.</p> <p>Elle a aussi constaté que la passation du marché public concernant la deuxième phase de la rénovation (voies 7 à 1) était très difficile et qu'une troisième procédure a été publiée mi-2020 sur la base d'un projet simplifié. Cela signifie un retard de plus de quatre ans pour la passation du marché relatif à la deuxième phase.</p>
Objectifs de développement durable - Programme 2030 de l'ONU : mise en oeuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (<i>preparedness review</i>)	<p>La Cour des comptes a examiné comment les différents niveaux de pouvoir en Belgique s'engagent et s'organisent à l'égard des 17 objectifs de développement durable (ODD). Elle a constaté que la Conférence interministérielle du développement durable, censée coordonner la politique dans l'ensemble du pays (niveau national), ne se réunit plus depuis fin 2017. La Cour a recommandé que cette conférence reprenne son rôle de coordination.</p> <p>La Cour a également recommandé aux différents niveaux de pouvoir d'inscrire leurs plans et engagements dans la stratégie nationale, de fixer des objectifs chiffrés et de les assortir de mesures stratégiques.</p>
Fonds des accidents médicaux – Organisation et fonctionnement	<p>L'audit a montré que l'objectif visant à régler les dossiers d'accidents médicaux plus rapidement, plus simplement, à moindre coût et plus efficacement que dans le cadre d'une procédure judiciaire n'a pas encore été atteint. En outre, l'organisation et les processus de travail du Fonds présentent de nombreux problèmes – parfois structurels – qui empêchent le Fonds de jouer son rôle. Seule une victime d'accident médical sur dix fait appel au Fonds. Par ailleurs, les victimes doivent attendre en moyenne quatre ans avant de recevoir l'avis du Fonds. Dans les cas où le Fonds assure une indemnisation, le paiement se déroule aussi de manière très compliquée. De surcroît, les frais de fonctionnement relatifs au traitement d'un dossier par le Fonds sont excessivement élevés par rapport aux résultats obtenus, d'autant que seuls 8 % des dossiers traités sont jugés fondés et potentiellement indemnisables par le Fonds.</p>
Fonctionnement de l'Agence pour la simplification administrative et mise en œuvre du plan d'action fédéral	<p>L'audit a révélé que le concept de simplification administrative n'a pas été assez développé et transposé en objectifs étayés et coordonnés. Conjugué à un soutien réglementaire et politique insuffisant, ceci explique que l'Agence pour la simplification administrative (ASA) manque de capacité d'action. Les plans d'action fédéraux successifs ont évolué, mais ils n'ont pas été évalués. Le degré de réalisation des dix lignes de force du quatrième plan d'action fédéral (2015-2019) est limité en raison du manque de décisions et de moyens, de responsabilités dispersées et d'actions à caractère peu contraignant.</p>

ANNEXES

Nom de l'audit	Objet de l'audit - constatations
Échange automatique de données fiscales au niveau international - Second rapport d'évaluation à la demande de la commission Panama	<p>Le premier audit de 2019 mettait l'accent essentiellement sur l'échange d'informations financières et non financières. Le deuxième audit est une actualisation du premier et évalue l'utilisation par l'administration fiscale de deux nouvelles modalités d'échange international importantes, à savoir les décisions fiscales anticipées transfrontalières et les déclarations pays par pays.</p> <p>La Cour des comptes a formulé diverses recommandations en vue d'améliorer l'organisation, l'analyse de risques et le suivi par le SPF Finances.</p>
Marché public relatif au suivi des contacts dans le cadre de la covid-19	<p>La Cour des comptes a examiné le marché public relatif au suivi des contacts dans le cadre de la Covid-19. Elle n'a pas pu établir avec certitude si les principes d'égalité et de transparence ont été respectés. L'absence de plusieurs offres, combinée à l'urgence du marché, a affaibli la position de négociation des pouvoirs publics flamands. La Cour a dès lors recommandé à l'Agence flamande des soins et de la santé de suivre de près et en continu la phase d'exécution du marché.</p>
Politique de placement des jeunes dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)	<p>La Cour des comptes a évalué la mise en œuvre de la politique de placement des jeunes dans les IPPJ sous deux angles.</p> <p>Le premier angle d'analyse est celui de l'évaluation de la capacité d'hébergement des IPPJ. Le second est celui de la performance des IPPJ en termes de maintien des jeunes dans les institutions, de scolarisation, d'intégration professionnelle et de réintégration familiale et sociale.</p> <p>La Cour constate qu'il n'est pas satisfait pour l'instant à toutes les demandes de placement introduites par les magistrats et que la contribution des IPPJ à la réinsertion familiale, scolaire et professionnelle des jeunes est peu analysée.</p> <p>La ministre chargée de l'Aide à la jeunesse n'a pas remis en question les constats et les recommandations de la Cour et a annoncé la mise en place progressive d'indicateurs de performance.</p>
Paiement du personnel enseignant des hautes écoles en Communauté française	<p>La Cour des comptes a évalué, à l'aide d'un sondage statistique, l'exactitude des traitements du personnel enseignant des hautes écoles organisées et subventionnées par la Communauté française. Les résultats révèlent un taux élevé d'erreurs, qui affectent essentiellement l'ancienneté pécuniaire fixée.</p> <p>Une extrapolation de ce sondage à l'ensemble du personnel enseignant aboutit, pour l'année académique 2016-2017, à un taux vraisemblable d'erreurs de 53,7 %, avec une probabilité située entre 44,8 % et 62,6 %. Ce risque concerne 3.100 à 4.340 membres du personnel. La Cour en a estimé globalement l'incidence financière à 185.612 euros (78 %) pour les arriérés de traitement et à 52.933 euros (22 %) pour les traitements indus.</p>

Nom de l'audit	Objet de l'audit - constatations
<p>Rapport sur la mise en œuvre de la réforme comptable en Communauté française</p> <p>32^e Cahier d'observations adressé au Parlement de la Communauté française, fascicule II</p>	<p>La Cour des comptes a analysé les risques liés à la mise en œuvre de la réforme comptable en Communauté française, réalisée à l'aide du logiciel SAP. Il ressort de cet audit que l'administration s'est dotée des outils de gestion adéquats afin d'encadrer ce projet et a mis en place une stratégie d'accompagnement au changement adaptée aux enjeux. La Cour constate que la majorité des comptabilisations en partie double s'effectuent dans le nouveau logiciel et que les valorisations initiales des postes du bilan sont en cours. Elle a formulé des recommandations spécifiques, qui ont été intégrées dans l'outil de gestion mis en place par l'administration afin de renforcer le suivi de l'implémentation de sa comptabilité générale.</p>
<p>Marchés publics de l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW)</p>	<p>La Cour des comptes a analysé les mesures de contrôle interne mises en place par l'OTW pour garantir le respect de la réglementation des marchés publics et a contrôlé la légalité et la régularité de marchés pour un total de 297,5 millions d'euros hors TVA. Ayant constaté des lacunes dans les phases de conception, d'attribution et d'exécution des marchés, elle a recommandé d'améliorer le dispositif de contrôle interne.</p>
<p>Situation administrative et pécuniaire du personnel de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME)</p> <p>32^e Cahier d'observations adressé au Parlement wallon, fascicule II</p>	<p>La Cour a évalué l'environnement de contrôle et la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs de l'Institut ainsi que d'éventuelles irrégularités entachant la situation administrative et pécuniaire des agents de l'organisme.</p> <p>Les principales recommandations concernent l'adaptation du cadre réglementaire et du fonctionnement organisationnel, la mise en place et le suivi d'outils et de dispositifs RH de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'amélioration de la gestion documentaire, de la procédure de sélection, du calcul de l'ancienneté pécuniaire, de l'octroi de l'échelle de traitement, du remboursement de frais de mission et de la gestion de carrière.</p>
<p>Audit de suivi des contributions et des taxes sur les prélèvements et déversements d'eaux</p>	<p>La Cour émet des doutes sur le caractère incitatif de certaines taxes et leur adéquation par rapport au principe de pollueur-payeur. Elle soulève également la question de la légalité des contrats d'assainissement industriels pour les établissements qui déversent des eaux usées en station d'épuration publique. Elle observe aussi des manquements dans les processus d'établissement, de contrôle, de gestion du contentieux et de recouvrement de ces taxes et contributions. Enfin, elle estime que des améliorations devraient être apportées à l'ensemble du processus de taxation.</p>

ANNEXES

Nom de l'audit	Objet de l'audit - constatations
Financement et comptabilisation des missions déléguées à la Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises (Sowalfin) en 2017 et 2018	Au terme de cet audit, la Cour s'interroge sur les motifs qui justifient l'absence de centralisation de la trésorerie gérée par la Sowalfin avec celle de la Région wallonne. Elle constate également l'importance des réserves mathématiques destinées à faire face aux sinistres par rapport à l'encours des engagements en matière de garanties. Enfin, elle relève la comptabilisation inadéquate des opérations liées aux missions déléguées dans les comptes de la Région wallonne ainsi que l'absence de valorisation de la trésorerie, des participations et des créances détenues au nom et pour compte de la Région dans la comptabilité patrimoniale de cette dernière. La Cour recommande, d'une part, de mener une réflexion sur le mécanisme de réévaluation et d'alimentation des réserves et, d'autre part, d'enregistrer, dans les comptes de la Région, l'ensemble des opérations relatives aux missions déléguées à la Sowalfin.
Gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat général au tourisme	La Cour des comptes a examiné la stratégie wallonne de politique touristique et sa traduction dans les actions de reconnaissance et de subventionnement des acteurs du tourisme en Wallonie. Elle a recommandé d'analyser l'attractivité de la Wallonie, de définir une nouvelle planification stratégique, d'évaluer le système de subventionnement et d'articuler celui-ci sur les initiatives et orientations du gouvernement et de l'administration. Dans sa réponse, la ministre du Tourisme a déclaré rejoindre les constats et observations de la Cour et annoncé sa décision d'initier une nouvelle étude stratégique pour le secteur du tourisme.
Mise au travail des demandeurs d'emploi par le Forem	La Cour a examiné l'accompagnement des demandeurs d'emploi par le Forem. Elle a notamment recommandé d'accélérer la prise en charge, de réaliser un accompagnement sur mesure, d'améliorer la qualité du positionnement métier et de l'orientation de premier niveau et de renforcer la cohérence et la coordination de l'action des intervenants, internes et externes, dans une logique de parcours d'insertion. La Cour a également recommandé de concentrer les efforts de formation sur les métiers porteurs et gisements d'emplois. Le Forem et le ministre de tutelle partagent les constats de la Cour et l'ont informée qu'une réforme du processus d'accompagnement est en cours.
Programme Odysseus visant à attirer des chercheurs d'excellence de l'étranger	La Cour des comptes a examiné le programme Odysseus, qui a un double objectif. Il vise tant à rapatrier des chercheurs de haut niveau flamands qu'à attirer des chercheurs de haut niveau de l'étranger. L'audit a porté sur les résultats du programme Odysseus et les facteurs ayant une incidence sur l'attraction de chercheurs Odysseus vers la Flandre. Au terme d'une procédure contradictoire, la Cour a fait rapport au Parlement flamand le 29 septembre 2020.

Nom de l'audit	Objet de l'audit - constatations
Réalisation des projets « missing links » dans l'infrastructure routière flamande	La Cour a examiné 27 chaînons manquants (<i>missing links</i>) dans le réseau routier. Elle a analysé comment la liste des chaînons manquants a été établie, dans quelle mesure ceux-ci ont été résorbés, quel a été le coût (estimé) de leur réalisation et quels sont les problèmes entravant une réalisation rapide et efficiente. Enfin, elle a vérifié si la fourniture d'informations au sujet du coût et l'avancement de la réalisation se déroulent de manière transparente et correcte. Au terme de la procédure contradictoire, la Cour a fait rapport le 15 avril 2020 au Parlement flamand. La commission de la Mobilité et des Travaux publics en a discuté le 11 juin 2020.
Encourager l'éducation aux médias des groupes vulnérables	La Cour a examiné l'encouragement de l'éducation aux médias des groupes vulnérables. Elle entendait ainsi vérifier la manière dont la politique en matière d'éducation aux médias à l'égard des groupes vulnérables a été élaborée et étayée. Elle a aussi analysé la mise en œuvre de cette politique et ses résultats. Au terme de la procédure contradictoire, la Cour a fait rapport le 13 février 2020 au Parlement flamand. La commission de la Culture, de la Jeunesse, du Sport et des Médias en a discuté le 25 juin 2020.
Agence pour l'intégration et l'insertion civique : gains d'efficacité et restructuration	La Cour a examiné les gains d'efficacité et la restructuration auprès de l'Agence pour l'intégration et l'insertion civique. Elle a analysé dans quelle mesure les gains d'efficacité prévus ont été réalisés et si la restructuration a fait l'objet d'une approche adéquate. Au terme de la procédure contradictoire, la Cour a fait rapport le 11 mars 2020 au Parlement flamand. La commission de l'Administration interne, de l'Insertion civique et de l'Égalité des chances en a discuté le 30 juin 2020.
La gestion, par la Région wallonne, des fonds européens relevant de la politique agricole commune	La Cour des comptes a examiné la gestion, par la Région wallonne, des deux instruments de soutien financier de la politique agricole commune au secteur agricole, à savoir le Fonds européen agricole de garantie (Feaga) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Elle a formulé des recommandations au sujet de l'utilisation des budgets européens, de la gestion budgétaire des aides cofinancées par le Feader, de la perte de moyens financiers de l'Union européenne et de la gestion des débiteurs. Le ministre s'est rallié aux constats de la Cour et a précisé que ce rapport constitue un point de départ à la refonte du fonctionnement de l'Organisme payeur de Wallonie (OPW).

Annexe 6 – Publications

État fédéral

Cahier de la Cour des comptes

- 177^e Cahier de la Cour des comptes, partie I (Observations sur les comptes 2019 des services administratifs à comptabilité autonome et des organismes administratifs publics et assimilés) – juillet 2020
- 177^e Cahier de la Cour des comptes, partie II (Cahier 2020 relatif à la sécurité sociale) – septembre 2020
- 177^e Cahier de la Cour des comptes, partie III (Compte général 2019 de l'administration générale de l'État fédéral – Volume I – commentaires et Volume II - tableaux) – octobre 2020

Audits dont les résultats ont été publiés dans la partie I du 177^e Cahier

Établissements scientifiques fédéraux : inventaire et évaluation des immobilisations

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile

Secrétariat polaire

Régie des bâtiments

War Heritage Institute

Saca eID

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes – gouvernance et octroi de subsides

FIF-FSI SA : comptes 2016-2019 (Fonds de l'infrastructure ferroviaire - Fonds voor Spoorweginfrastructuur)

Fedorest

Sciensano

Helena et Isabella Godtschalck

Théâtre royal de la monnaie

Régie du travail pénitentiaire

**Audits dont les résultats ont été publiés dans la partie II du 177^e Cahier
(Cahier 2020 relatif à la sécurité sociale)**

Famifed : traitement des flux financiers suite à la liquidation

SFP : paiement et comptabilisation des pensions

Inami : modifications des normes d'agrément des hôpitaux

Institutions publiques de sécurité sociale (IPSS) : suivi de la fonction d'audit interne

Incidence de la crise sanitaire liée à la covid-19 sur les recettes et les dépenses de la sécurité sociale

Audits dont les résultats ont été publiés dans la partie III du 177^e Cahier

Numérisation des collections des établissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique – suivi

Octroi des allocations linguistiques au SPF Mobilité et Transports et au SPF Intérieur

Recettes non fiscales du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Interventions de l'État dans le cadre de la stabilité financière

Inventorisation et comptabilisation des stocks de la Défense – audit de suivi

Mise en oeuvre de la loi du 22 mai 2003 au SPF Justice

Comptes de comptables et mission juridictionnelle de la Cour des comptes

Établissement des comptes annuels consolidés 2018 de l'État fédéral par le Comptable fédéral – audit de suivi

Avancement des travaux de la Commission de la comptabilité publique – suivi

Publications spécifiques

Audits dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un rapport spécifique

Office des étrangers : traitement des demandes de regroupement familial – janvier 2020

Marquage CE – Contrôle par les autorités publiques belges – janvier 2020

Détermination et gestion des pensions du personnel statutaire des chemins de fer – mars 2020

Simplification administrative – Fonctionnement de l'Agence pour la simplification administrative et mise en oeuvre du plan d'action fédéral – avril 2020

Fonds des accidents médicaux – Organisation et fonctionnement – juin 2020

Audit RH du War Heritage Institute – juillet 2020

Rénovation de la gare de Gand-Saint-Pierre – Retards et dépassements de budget – octobre 2020

Organismes du secteur nucléaire de l'État – Maîtrise des risques de gouvernance – octobre 2020

Échange automatique de données fiscales au niveau international – Second rapport d'évaluation à la demande de la commission Panama – novembre 2020

Pensions complémentaires – Efficience de la politique publique d'incitants sociaux et fiscaux – novembre 2020

ANNEXES

Communauté flamande et provinces flamandes

Rapport d'activité 2019 de la chambre néerlandaise de la Cour des comptes adressé au Parlement flamand – mai 2020

Rapport sur les comptes de 2019 – juin 2020

Audits dont les résultats ont été publiés dans le rapport des comptes

Sous-utilisation des crédits stratégiques 2019

Transferts de crédits stratégiques 2019

Effet de la suppression du bonus logement sur le budget 2019

Budget pour la recherche et le développement : utilisation des crédits 2014-2019

Incitants stratégiques Bien-être 2014-2019

Fonds climatique flamand

Rapports spécifiques

Audits dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un rapport spécifique

Encourager l'éducation aux médias des groupes vulnérables – janvier 2020

Agence pour l'intégration et l'insertion civique : gains d'efficacité et restructuration – février 2020

Réalisation des projets « missing links » dans l'infrastructure routière flamande – avril 2020

Programme Odysseus visant à attirer des chercheurs d'excellence de l'étranger – septembre 2020

Marché public relatif au suivi des contacts dans le cadre de la covid-19 – régularité de l'attribution – novembre 2020

Communauté française

Cahier de la Cour des comptes

- 32^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française, fascicule I^{er} – octobre 2020
- 32^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française, fascicule II – novembre 2020

Audits dont les résultats ont été publiés dans le fascicule II du 32^e Cahier

Rapport de la Cour des comptes sur la mise en oeuvre de la réforme comptable en Communauté française

Octroi d'avances de fonds à des opérateurs subventionnés par la Communauté française

*Rapports spécifiques***Audits dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un rapport spécifique**

La politique de placement des jeunes dans les institutions publiques de protection de la jeunesse
– février 2020

Le paiement du personnel enseignant des hautes écoles en Communauté française – juin 2020

Communauté germanophone*Cahier de la Cour des comptes*

Rapport de contrôle de la Cour des comptes 2019 – 31^e Cahier d'observations adressé au
Parlement de la Communauté germanophone – octobre 2020

Région wallonne et provinces wallonnes*Cahier de la Cour des comptes*

- 32^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon,
fascicule I^{er} – octobre 2020
- 32^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon,
fascicule II – novembre 2020

Audits dont les résultats ont été publiés dans le fascicule II du 32^e Cahier

La situation administrative et pécuniaire du personnel de l'Institut wallon de formation en
alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises

*Rapports spécifiques***Audits dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un rapport spécifique**

Les marchés publics de l'Opérateur de transport de Wallonie – février 2020

La mise au travail des demandeurs d'emploi par le Forem – mars 2020

La gestion, par la Région wallonne, des fonds européens relevant de la politique agricole commune
– avril 2020

Financement et comptabilisation des missions déléguées à la Sowalfin en 2017 et 2018 – mai 2020

La gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat général au tourisme
– octobre 2020

Audit de suivi des contributions et des taxes sur les prélèvements et déversements d'eaux
– novembre 2020

ANNEXES

Région de Bruxelles-Capitale*Cahier de la Cour des comptes*

25^e Cahier de la Cour des comptes adressé au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune – octobre 2020

Audits dont les résultats ont été publiés dans le 25^e Cahier

Avantages accordés aux membres du personnel – Voitures de fonction

Cycle de la trésorerie

Collaboration intersectorielle (État fédéral, Communauté flamande, Région wallonne, Communauté française, Région de Bruxelles-Capitale, Communauté germanophone)*Rapports spécifiques***Audits dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un rapport spécifique**

Objectifs de développement durable - Programme 2030 de l'ONU : mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (*preparedness review*) – juin 2020

Ce rapport est disponible uniquement en version électronique,
en français et en néerlandais, sur www.courdescomptes.be.
Il en existe aussi une synthèse en anglais.



ISSN 1378-7985

PHOTO DE COUVERTURE

Cour des comptes

PRÉPRESSE

Imprimerie centrale de la Chambre des représentants

ADRESSE

Cour des comptes
Rue de la Régence 2
B-1000 Bruxelles

TÉL.

+32 2 551 81 11

www.courdescomptes.be